

*Rapport d'analyse
de la situation de travail*

Techniciennes, techniciens en aménagement cynégétique et halieutique

Secteur
de formation

8

Environnement
et aménagement
du territoire

Décroche
tes **rêves**

Québec 

*Rapport d'analyse
de la situation de travail*

Techniciennes, techniciens en aménagement cynégétique et halieutique

Secteur
de formation

8

Environnement
et aménagement
du territoire

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction générale des programmes
et du développement

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006-05-01045

ISBN 2-550-46595-4 (Version imprimée)
ISBN 2-550-46596-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2006

ÉQUIPE DE PRODUCTION

La présente analyse de la situation de travail a été effectuée avec le concours des personnes suivantes :

Animation de l'atelier

Pierre Cloutier

Conseiller en élaboration de programmes

**Secrétariat de l'atelier et
rédaction du rapport**

Lucie Marchessault

Conseillère en élaboration de programmes

Traitement de texte

Marie-Josée Dalcourt

Agente de secrétariat

Direction générale de la formation professionnelle et
technique

Coordination

Marielle Gingras

Coresponsable du secteur de formation

Environnement et aménagement du territoire

Direction générale de la formation professionnelle et
technique

Fernand Levesque

Coresponsable du secteur de formation

Environnement et aménagement du territoire

Direction générale de la formation professionnelle et
technique

Révision linguistique

Sous la responsabilité du

Service des publications du Ministère

REMERCIEMENTS

La production du présent rapport a été possible grâce à la participation de nombreuses personnes et de plusieurs organismes.

La Direction générale de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation du Québec tient à souligner la qualité des nombreux renseignements fournis par les personnes consultées. Elle remercie, de façon particulière, les spécialistes de l'industrie qui ont si généreusement accepté de participer à la rencontre de consultation. On trouvera à la page suivante la liste des personnes présentes à cette rencontre.

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES

Les personnes ci-dessous ont participé à l'atelier d'analyse de la situation de travail des techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique tenu à Québec les 26, 27 et 28 avril 2000.

Spécialistes de la profession

Dany Bacon

Technicien de la faune
Réserve faunique de Port-Cartier/Sept-Îles
Port-Cartier

Sacha Bois

Technicien de la faune
Naturam Environnement
Baie-Comeau

Érik Constant

Technicien de la faune
SEPAQ
Val-des-Bois

Serge Gravel

Technicien de la faune
FAPAQ
Jonquière

Simon Labrie

Technicien de la faune
ZEC Chapeau de paille
Shawinigan

Alain Pelletier

Agent de conservation de la faune
FAPAQ
Rimouski

Christian Turcotte

Pourvoyeur
Le Domaine Orégnac
Forestville

Eileen Yacyno

Travailleuse autonome
Éco-contrôle
Baie-Comeau

Nicole Blanchette

Technicienne de la faune
FAPAQ
Rouyn

Dominique Bouchard

Technicien de la faune
ZEC du gros brochet
Shawinigan

Éric Desbiens

Technicien de la faune
Association de chasse et pêche Forestville
Forestville

Charles Kavanagh

Adjoint au garde en chef
Parc national de l'archipel de Mingan
Havre Saint-Pierre

Léo Ouellet

Conseiller et technicien senior
Travailleur autonome
(pourvoirie, organismes à but non lucratif, etc.)
Victoriaville

Sylvain Roy

Agent de conservation de la faune
FAPAQ
Lac-Mégantic

Mathieu Vallières

Technicien de la faune
Travailleur autonome
Nouvelle

Observatrice et observateurs

Les personnes suivantes ont assisté à l'ensemble de l'atelier ou à une partie seulement :

Serge Bisaillon

Enseignant
Cégep de Baie-Comeau

Nicole Boulay

Directrice des études
Cégep de Baie-Comeau

Jean-Louis Frenette

Enseignant
Cégep de Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA PROFESSION.....	3
1.1 Définition.....	3
1.2 Catégories d'employeurs	4
1.3 Titres d'emploi.....	5
1.4 Conditions de travail	6
1.5 Conditions d'entrée dans le métier et possibilités d'avancement	6
1.6 Évolution du métier	8
2 ANALYSE DU MÉTIER.....	11
2.1 Tâches, opérations et sous-opérations.....	11
2.2 Fréquence d'exécution et complexité des tâches	32
2.3 Conditions de réalisation et critères de rendement	33
3 HABILITÉS ET ATTITUDES	53
3.1 Habiletés cognitives.....	53
3.1.1 <i>Application de notions ou de principes d'aménagement de la faune</i>	<i>53</i>
3.1.2 <i>Application de notions ou de principes scientifiques.....</i>	<i>53</i>
3.1.3 <i>Application de notions ou de principes de déplacements en milieu naturel.....</i>	<i>54</i>
3.1.4 <i>Application de notions ou de principes d'interventions en situation d'urgence</i>	<i>54</i>
3.1.5 <i>Application de notions ou de principes d'installation et d'entretien d'infrastructures</i>	<i>54</i>
3.1.6 <i>Application de notions ou de principes de communication.....</i>	<i>54</i>
3.2 Habiletés physiques, psychomotrices et perceptuelles	55
3.3 Habiletés et comportements socioaffectifs	55
3.3.1 <i>Sur le plan personnel</i>	<i>55</i>
3.3.2 <i>Sur le plan interpersonnel</i>	<i>55</i>
4 SUGGESTIONS RELATIVES À LA FORMATION.....	57
ANNEXE	59

INTRODUCTION

Ce rapport a été rédigé dans le but de colliger et d'organiser l'information recueillie lors de l'atelier d'analyse de la situation de travail des techniciennes, techniciens en aménagement cynégétique et halieutique.

On vise par l'analyse de la situation de travail à tracer le portrait d'une profession (les tâches, opérations et sous-opérations) et de ses conditions d'exercice, ainsi qu'à cerner les habiletés et les comportements qu'elle nécessite. Le rapport de l'atelier d'analyse de la situation de travail est le reflet fidèle du consensus établi par un groupe de spécialistes de la profession.

L'analyse de la situation de travail constitue une étape fondamentale dans la détermination des compétences relatives aux objectifs d'un programme de formation. L'énumération ci-dessous indique la place qu'occupe cette étape dans le processus d'élaboration des programmes de formation technique.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PROGRAMMES

- **Analyse de la situation de travail**
- Définition des buts de la formation et des compétences à faire acquérir aux élèves
- Validation du projet de formation
- Définition des objectifs et standards
- Mise en forme finale

Comme le succès du processus d'élaboration des programmes dépend directement de la validité des renseignements obtenus à l'étape de la conception, un effort particulier a été fait pour que, d'une part, toutes les données recueillies à l'atelier d'analyse de la situation de travail se trouvent dans le rapport et que, d'autre part, ces données reflètent fidèlement la réalité de la profession considérée.

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA PROFESSION

1.1 Définition

L'objet de l'atelier était l'analyse de la fonction de travail désignée sous l'appellation *technicienne, technicien en aménagement cynégétique et halieutique*. Les personnes spécialisées en aménagement cynégétique et halieutique portent différents titres, qu'on trouvera à la page 5 de ce document.

Une liste d'activités propres à la profession, toutes appellations d'emploi confondues, a été présentée aux participantes et participants qui y ont ajouté quelques éléments. Voici la liste complète de ces activités :

- accueil et éducation des utilisatrices et utilisateurs;
- aménagement et gestion des infrastructures;
- application des lois et règlements;
- conservation et protection des habitats et des populations fauniques;
- exploitation des habitats et des populations fauniques;
- gestion des ressources matérielles, financières et humaines;
- inventaire et analyse des habitats et des populations fauniques;
- mise en valeur des habitats et des populations fauniques;
- restauration des habitats fauniques;
- recherche et diffusion d'information;
- utilisation et entretien d'équipement.

De l'avis de plusieurs des personnes présentes à l'atelier, le terme « aménagement » serait réducteur et n'illustrerait pas la complexité de la fonction de travail. Les techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique jouent le rôle de « trait-d'union » entre la ressource faunique et les utilisatrices et utilisateurs. Elles et ils assurent une exploitation rationnelle de la ressource faunique.

La mission (conservation, protection, exploitation rationnelle, etc.) de l'organisation qui emploie les techniciennes et techniciens détermine en grande partie le type d'interventions que ces spécialistes peuvent être appelés à faire. Ainsi, puisque les techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique évoluent dans bon nombre de milieux de travail différents, on peut noter des variations importantes en ce qui a trait à leurs tâches et responsabilités.

1.2 Catégories d'employeurs

Selon les personnes présentes à l'atelier, les principaux employeurs susceptibles d'engager la technicienne ou le technicien en aménagement cynégétique et halieutique sont :

- les conseils de bandes;
- les entreprises privées;
- les équipes de recherche (des universités ou de la fonction publique);
- les municipalités et municipalités régionales de comté (MRC);
- les organismes à but non lucratif;
- les parcs municipaux, provinciaux ou fédéraux;
- les pourvoiries;
- les zones d'exploitation contrôlée (zecs);
- la Société de la faune et des parcs (FAPAQ);
- la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- le ministère des Pêches et Océans Canada (MPO).

1.3 Titres d'emploi

Les techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique occupent des postes dont les appellations varient beaucoup, selon les milieux de travail. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ces appellations.

Employeurs	Postes
Entreprises privées et organismes à but non lucratif	- Assistante, assistant à la conservation et à la mise en valeur de la faune - Conseillère, conseiller faunique - Propriétaire-exploitante, propriétaire-exploitant - Technicienne, technicien de la faune - Technicienne, technicien en aménagement cynégétique et halieutique - Technicienne, technicien junior, senior
Parcs	- Garde-parc - Naturaliste
Pêches et Océans Canada	- Observatrice, observateur en mer
Pourvoiries	- Guide faunique - Gardienne, gardien - Propriétaire-exploitante, propriétaire-exploitant - Technicienne, technicien
Sépaq	- Guide - Gardienne, gardien de territoire - Naturaliste - Responsable des aménagements fauniques - Technicienne, technicien en aménagement cynégétique et halieutique - Technicienne, technicien de la faune
FAPAQ	- Agente, agent de conservation de la faune - Technicienne, technicien de la faune
Zecs	- Assistante, assistant à la protection de la faune - Gardienne, gardien de territoire - Chargée, chargé de projet - Guide de la faune - Technicienne, technicien en aménagement - Technicienne, technicien en aménagement du territoire - Technicienne, technicien de la faune - Technicienne, technicien en chef

De façon générale, les personnes présentes considèrent que l'appellation « technicienne, technicien de la faune » est celle qui est utilisée le plus couramment pour décrire leur fonction, et ce, dans tous les secteurs d'activité. Dans certains milieux, on distingue les techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique des autres techniciennes et techniciens (diplômées et diplômés en sciences naturelles); cependant, la plupart des employeurs ne font pas cette nuance.

1.4 Conditions de travail

La majorité des techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique qui travaillent dans la fonction publique ont un statut d'occasionnel ou, plus rarement, d'employé permanent et ils travaillent de 35 à 40 heures par semaine, 12 mois par année. Ils sont syndiqués et sont rémunérés selon les conventions collectives en vigueur.

Dans les autres types d'organisation, les techniciennes et techniciens sont engagés sur une base saisonnière (de mai à octobre ou novembre). Certaines personnes peuvent quand même travailler l'hiver, dans le contexte d'activités de pêche sous la glace, par exemple, ou d'inventaire de différentes espèces d'animaux. Malgré leur statut de travailleuses et travailleurs saisonniers, ces personnes retournent souvent d'année en année chez le même employeur, ce qui leur confère un statut qu'elles désignent sous l'appellation « permanent-saisonnier ». Les personnes qui travaillent pour des organisations autres que la fonction publique ne sont généralement pas syndiquées, et leur horaire de travail peut varier selon les besoins de l'employeur.

Par ailleurs, les personnes présentes à l'atelier ont mentionné qu'un nombre croissant de travailleuses et de travailleurs autonomes peuvent occuper des postes temporaires ou encore agir à titre de consultantes et de consultants pour diverses organisations.

Il n'existe pas, actuellement, d'association professionnelle pour les techniciennes et les techniciens en aménagement cynégétique et halieutique. Bien que les diplômées et diplômés du collégial puissent, si elles et ils le désirent, devenir membres de l'Ordre des technologues du Québec, cela semble peu courant dans le milieu.

1.5 Conditions d'entrée dans le métier et possibilités d'avancement

Pour les postes d'agente ou d'agent de conservation de la faune (FAPAQ), on demande actuellement, selon les personnes consultées, un DEP en Protection et exploitation de territoires fauniques¹; cependant, les personnes présentes à l'atelier qui exercent ce métier mentionnent que l'exigence de base devrait plutôt être un DEC. Selon elles, le degré de complexité du travail justifierait cette exigence.

1. En fait, le *Recueil des politiques de gestion* du Conseil du trésor définit les conditions d'admission au poste d'agente, agent de conservation de la faune, dans les termes suivants : « ...un candidat doit détenir un certificat d'études secondaires équivalent à une 11^e année ou à une 5^e année du Secondaire reconnu par l'autorité compétente avec spécialisation d'agent de conservation de la faune ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente; est également admis le candidat qui a un nombre d'années de scolarité inférieur à celui exigé au présent alinéa, à la condition qu'il compense chaque année de scolarité manquante par deux années d'expérience pertinente » (Québec, 1998).

Pour les postes techniques, les employeurs exigent un DEC en sciences naturelles ou, plus rarement, en sciences biologiques ou encore une expérience équivalente.

Dans tous les cas, on favorisera l'engagement de personnes qui ont à tout le moins un peu d'expérience pratique, ne serait-ce que celle qui aurait été acquise au cours d'un stage. Les employeurs recherchent des personnes qui aiment travailler à l'extérieur et, souvent, qui acceptent de travailler en région éloignée. Certains employeurs ont des exigences particulières : permis de conduire classe 4 (véhicules de patrouille), formation en plongée sous-marine, cours de secourisme, maîtrise de l'anglais, maîtrise de certains logiciels, connaissances théoriques particulières à certaines espèces, etc. Il existe des postes pouvant exiger une certaine force physique; pour tous les postes cependant, on demande que la personne soit en bonne forme et capable de fournir un effort physique soutenu. De plus, pour les postes d'agente et d'agent de conservation de la faune ou de garde-chasse, on s'assurera que la candidate ou le candidat n'a aucun antécédent criminel.

Le processus de sélection pourra inclure, selon les organisations, des entrevues au cours desquelles on évaluera, entre autres, la capacité de la candidate ou du candidat à réagir en situation d'urgence, à travailler en équipe, à interagir avec la ou les clientèles, etc. Certaines organisations exigent une période de probation pour leur nouveau personnel; la durée de cette période est fonction des besoins d'encadrement des personnes. Dans la fonction publique, la durée de la période de probation peut varier selon le poste, les politiques du ministère en cause et le palier de gouvernement. Par ailleurs, les agentes et agents de conservation de la faune doivent suivre une formation à l'entrée en fonction.

Les possibilités d'avancement dans la fonction publique sont assez limitées; l'obtention d'un poste permanent semble « la promotion » que souhaitent bien des techniciennes et techniciens occupant des postes d'occasionnels. Dans les autres organisations, les possibilités sont plus grandes. Un tableau tiré de l'étude préliminaire en *Aménagement cynégétique et halieutique*² renfermant des suggestions de possibilités d'avancement a été présenté aux participantes et participants qui y ont apporté certaines modifications. Le tableau de la page suivante illustre le résultat final de l'analyse des possibilités d'avancement.

2. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Étude préliminaire en aménagement cynégétique et halieutique*, Direction générale de la formation professionnelle et technique, mars 2000.

POSSIBILITÉS D'AVANCEMENT	
Catégories d'organisation	Postes
Entreprises privées	- Propriétaire - Chargée, chargé de projet
Parcs	- Garde en chef
Pourvoiries	- Directrice, directeur
SÉPAQ	- Chef naturaliste - Directrice, directeur de la réserve - Contremaîtresse, contremaître - Responsable d'un secteur d'activité
FAPAQ - Directions régionales de l'aménagement de la faune	- Technicienne principale, technicien principal de la faune
FAPAQ - Directions régionales de la protection de la faune	- Agente principale, agent principal de conservation de la faune
Zecs	- Chargée, chargé de projet - Technicienne, technicien en chef

1.6 Évolution du métier

Les principaux changements qui pourraient dans l'avenir influencer sur le travail des techniciennes et techniciens sont fonction des éléments suivants :

- La création de la FAPAQ en 1999 laisse espérer un investissement financier dans le domaine de la faune de la part du gouvernement (subventions, créations de postes, etc.).
- La délégation, par le gouvernement, de la gestion des ressources fauniques à des partenaires du milieu aura possiblement comme résultat de modifier les tâches des techniciennes et techniciens, et ce, tant dans la fonction publique que dans l'entreprise privée.
- L'utilisation de plus en plus importante des outils informatiques pourra avoir une incidence sur la façon d'exécuter certaines tâches. On évoque ici l'utilisation de logiciels de cartographie, la recherche d'information sur Internet et dans des banques de données informatisées, l'utilisation de systèmes de réservation informatisés par les pourvoiries, etc.

- L'orientation des services gouvernementaux vers une gestion intégrée des ressources intensifiera la communication entre les différents acteurs et exigera d'eux une plus grande polyvalence. En outre, à l'intérieur même des organisations, le travail d'équipe est de plus en plus encouragé.
- La connaissance des lois et règlements relatifs à la faune et à l'environnement sera de plus en plus importante. Selon un des participants, la connaissance des règlements en matière de foresterie serait nécessaire; la formation des techniciennes et techniciens forestiers comprendrait déjà certains éléments ayant trait à la faune. Notons par ailleurs que les techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique possèdent peu de connaissances en foresterie.
- La tendance à diversifier l'offre de produits de loisirs fauniques aura comme effet de modifier sensiblement les types d'intervention que les techniciennes et techniciens seront appelés à faire. Les personnes présentes à l'atelier remarquent que l'intérêt du public pour les activités de prélèvement, la chasse en particulier, semble décroître depuis quelques années. Cependant, elles notent également un intérêt grandissant pour les produits autres que la chasse et la pêche (observation, écotourisme, activités récréatives de plein air, etc.), ce qui pourrait entraîner la diversification des tâches des techniciennes et techniciens.
- La préoccupation pour la conservation de la biodiversité, qui est omniprésente depuis le Sommet de Rio, prendra de plus en plus d'importance.
- Le système mondial de localisation (GPS) sera de plus en plus utilisé et les techniciennes et techniciens devront savoir le maîtriser.

2 ANALYSE DU MÉTIER

2.1 Tâches, opérations et sous-opérations

Le tableau suivant renferme les principales tâches des techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique. L'ordre dans lequel les tâches sont présentées n'est pas fonction de leur importance dans la profession. Sont ensuite énumérées les opérations (les étapes d'exécution) prévues pour chacune des tâches. Pour la plupart des opérations, on trouve des sous-opérations ou de l'information complémentaire.

Tâches
1. Effectuer des activités de conservation et de protection. 2. Effectuer des activités de restauration. 3. Effectuer des activités de mise en valeur. 4. Effectuer des activités d'exploitation. 5. Rechercher et diffuser de l'information. 6. Effectuer des activités relatives aux infrastructures de service. 7. Entretenir du matériel et de l'équipement. 8. Concevoir, adapter et fabriquer du matériel et de l'équipement. 9. Effectuer des activités de recherche. 10. Effectuer des activités de gestion.

TÂCHE 1 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS DE CONSERVATION ET DE PROTECTION

Les personnes présentes à l'atelier font remarquer que les opérations de cette tâche peuvent varier considérablement en fréquence et en importance, selon que l'on intervient dans une approche d'exploitation ou de protection.

1.1 Consulter le plan directeur

Dans certains cas, il n'y a pas de plan directeur; il faut alors déceler les problèmes, évaluer les besoins et rechercher ensuite de l'information. Cette remarque s'applique aussi aux opérations 3.1, 4.1 et 6.1.

1.2 Déterminer les priorités

1.3 Rechercher de l'information

1.3.1 Consulter des sources de données informatisées.

1.3.2 Consulter des sources de données écrites.

Ces sources peuvent être des rapports quotidiens, des carnets de terrain, des rapports d'événements et d'infractions, des banques de données, etc.

1.4 Effectuer des consultations

1.4.1 Consulter des collègues de travail ou d'autres spécialistes.

Les consultations peuvent se faire au moyen d'ateliers de travail, d'audiences publiques, du courrier électronique, du téléphone, etc. Il s'agit de consulter des collègues de travail, d'autres organisations, des groupes d'utilisatrices et d'utilisateurs, des spécialistes de différents domaines, etc.

1.5 Effectuer des inventaires et des analyses

1.5.1 Rédiger une méthode.

1.5.2 Affecter les ressources nécessaires.

1.5.3 Procéder à la collecte de données.

1.5.4 Compiler les données.

1.5.5 Rédiger un rapport.

1.5.6 Formuler des recommandations.

1.6 Établir un plan de protection

Selon le cas, les priorités pourront être différentes de celles du plan directeur. Il est essentiel de considérer les facteurs suivants : la région, la période de la saison ou de l'année, les espèces en cause et les activités qui s'appliquent, l'isolement, l'accessibilité et la densité de population.

1.7 Effectuer des patrouilles

- 1.8 Déterminer et évaluer des potentiels**
 - 1.8.1 Établir le zonage du territoire.
 - 1.8.2 Évaluer l'impact environnemental du zonage.
 - 1.8.3 Procéder à une étude de marché.
- 1.9 Établir des quotas de capture**
 - 1.9.1 Procéder à un inventaire de base.
 - 1.9.2 Tenir à jour des statistiques de capture.
 - 1.9.3 Déterminer la capacité de support.
- 1.10 Déterminer des contingentements**
- 1.11 Contrôler les espèces compétitrices**
 - 1.11.1 Mesurer le degré de nuisance.
 - 1.11.2 Évaluer le taux d'envahissement.
 - 1.11.3 Évaluer la pertinence des moyens utilisés.
 - 1.11.4 Analyser les résultats à court, moyen et long termes.
- 1.12 Éduquer les utilisatrices et utilisateurs**
 - 1.12.1 Établir des contacts interpersonnels.
 - 1.12.2 Élaborer des programmes scolaires.
 - 1.12.3 Concevoir du matériel pédagogique.
 - 1.12.4 Utiliser divers médias.
 - 1.12.5 Participer à des salons.
- 1.13 Effectuer des inspections**
 - 1.13.1 Établir un calendrier d'inspection.
 - 1.13.2 Concevoir une fiche d'inspection.
- 1.14 Vérifier la conformité aux lois et règlements**
- 1.15 Coordonner ses activités en fonction des utilisatrices et utilisateurs des ressources**
- 1.16 Rédiger un rapport**
 - 1.16.1 Formuler des recommandations.
 - 1.16.2 Les techniciennes et techniciens peuvent formuler des recommandations concernant divers sujets, entre autres choses, elles et ils peuvent suggérer de modifier certains règlements relatifs à la conservation et à la protection.
 - 1.16.3 Diffuser l'information.
 - 1.16.4 Effectuer la saisie de texte.

TÂCHE 2 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS DE RESTAURATION

Les activités de restauration sont exécutées lorsqu'on constate des dommages dans le milieu naturel. Ces dommages peuvent être causés par différents facteurs tels que le climat, les catastrophes naturelles, l'activité humaine, etc. La restauration vise à rétablir le secteur endommagé dans son état antérieur.

2.1 Évaluer les dommages

2.1.1 Observer les dommages.

2.1.2 Consigner l'information.

Information relative à la température, à la nature du sol, à des témoins éventuels, au degré de difficulté, etc.

2.1.3 Situer les dommages dans l'échelle des priorités.

2.2 Déterminer des solutions possibles

2.2.1 Examiner les solutions envisageables.

2.2.2 Peser le pour et le contre.

2.2.3 Documenter les faits.

2.3 Choisir la ou les solutions

2.4 Établir un plan de restauration

2.4.1 Décrire la situation ou le problème.

2.4.2 Définir les objectifs.

2.4.3 Décrire les travaux à effectuer.

2.4.4 Justifier la pertinence des travaux projetés.

2.4.5 Évaluer les coûts.

2.4.6 Établir l'échéancier.

2.4.7 Établir le protocole de suivi.

2.4.8 Produire des plans et devis.

2.5 Rechercher des partenaires

2.5.1 Répertorier les organisations concernées par les dommages, le cas échéant.

2.6 Rechercher des sources de financement

2.6.1 Vérifier l'admissibilité aux programmes existants.

2.6.2 Solliciter la participation du milieu.

2.6.3 Convaincre les élues et élus.

2.7 Se doter des permis nécessaires

2.7.1 Cibler les besoins.

2.8 Planifier les activités de restauration

2.9 Mobiliser les ressources nécessaires

2.10 Effectuer ou coordonner les travaux

2.11 Éduquer les utilisatrices et utilisateurs

2.11.1 Rencontrer les utilisatrices et utilisateurs.

2.11.2 Rédiger des communiqués de presse.

2.11.3 Utiliser les médias écrits et électroniques.

2.11.4 Concevoir des dépliants.

2.12 Effectuer des vérifications périodiques

2.12.1 Effectuer des visites sur le terrain.

2.12.2 Rédiger des comptes-rendus de ces visites.

2.13 Rédiger un rapport

2.13.1 Compiler des données.

2.13.2 Analyser les résultats.

2.13.3 Formuler des recommandations.

2.13.4 Diffuser l'information.

TÂCHE 3 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR

3.1 Consulter le plan directeur

- 3.1.1 Définir les objectifs quantitatifs du point de vue cynégétique et halieutique.
- 3.1.2 Définir les moyens à prendre pour atteindre les objectifs de mise en valeur.
- 3.1.3 Déterminer la ou les ressources qu'on désire mettre en valeur.

3.2 Donner priorité aux ressources à mettre en valeur, selon les besoins

- 3.2.1 Définir les besoins de la clientèle.
- 3.2.2 Définir la problématique du territoire.

3.3 Rechercher de l'information

- 3.3.1 Consulter les archives ou les banques de données.

3.4 Effectuer des consultations

- 3.4.1 Consulter la superviseuse ou le superviseur.
- 3.4.2 Consulter des spécialistes qualifiés, selon le domaine.
- 3.4.3 Consulter le conseil d'administration de l'organisation.
- 3.4.4 Consulter les utilisatrices et utilisateurs.

3.5 Effectuer des inventaires et des analyses

Il s'agit ici d'inventaires et d'analyses de la faune ou de la flore présentes en un lieu précis.

- 3.5.1 Effectuer des diagnostics complètes.
- 3.5.2 Caractériser les tributaires.
Il s'agit de l'émissaire, des frayères naturelles présentes, des abris, des obstacles à la migration du poisson, de la végétation environnante et du substrat.
- 3.5.3 Calculer des paramètres hydrométriques.
- 3.5.4 Synthétiser et vulgariser les données recueillies.
- 3.5.5 Rédiger un rapport d'avant-projet ou de faisabilité.

3.6 Déterminer les possibilités d'amélioration (faisabilité)

- 3.6.1 Déterminer les moyens à prendre pour résoudre le problème, s'il y a lieu.
- 3.6.2 Définir les moyens à favoriser pour mettre en valeur la ressource.
- 3.6.3 Vérifier la rentabilité et la viabilité du projet.
- 3.6.4 Comparer les données recueillies avec les données existantes.
- 3.6.5 Faire approuver le projet.

3.7 Établir un plan de mise en valeur

3.8 Rechercher des partenaires

- 3.8.1 Établir la liste des organismes qui subventionnent des projets de mise en valeur.
- 3.8.2 Demander le soutien technique d'une autre organisation.
Selon le milieu de travail, on peut demander le soutien de la FAPAQ, d'une entreprise privée, etc.
- 3.8.3 Vérifier la disponibilité des bénévoles.
- 3.8.4 Remplir des demandes de subvention.
- 3.8.5 Vérifier le budget disponible dans l'organisation.

3.9 Rechercher des sources de financement

3.10 Se doter des permis nécessaires

Plusieurs types de permis peuvent être nécessaires avant d'exécuter des activités de mise en valeur, par exemple le certificat de conformité de la MRC., le permis de chemin ou de coupe de bois du ministère des Ressources naturelles, l'autorisation de faire des interventions dans un habitat faunique de la FAPAQ, l'autorisation du ministère de l'Environnement, le permis de pêche scientifique, etc.

3.11 Planifier les activités de mise en valeur

- 3.11.1 Déterminer chacune des étapes.
- 3.11.2 Déterminer le calendrier d'exécution du projet.

3.12 Mobiliser les ressources nécessaires

- 3.12.1 Établir la liste des ressources matérielles, financières et humaines disponibles.
- 3.12.2 Établir la liste des ressources matérielles, financières et humaines manquantes.
- 3.12.3 Procéder aux achats ou aux locations nécessaires.
- 3.12.4 Signer les contrats nécessaires.
- 3.12.5 Vérifier le fonctionnement du matériel.

3.13 Effectuer ou coordonner les travaux

- 3.13.1 Voir au bon déroulement des travaux et y participer activement.

3.14 Éduquer les utilisatrices et utilisateurs

- 3.14.1 Distribuer un dépliant d'information aux utilisatrices et utilisateurs.
- 3.14.2 Mettre des affiches en place sur les lieux d'intervention.
- 3.14.3 Mettre le rapport d'activité à la disposition des utilisatrices et utilisateurs.
- 3.14.4 Utiliser les médias disponibles.

3.15 Rédiger un rapport d'activités

3.15.1 Établir un bilan financier.

3.15.2 Préparer un compte-rendu des activités.

3.15.3 Documenter, à l'aide de photos, les diverses étapes d'exécution d'un projet.

3.16 Assurer le suivi du plan

3.16.1 Vérifier périodiquement les lieux aménagés.

3.16.2 Rédiger un compte-rendu à chaque visite.

Le compte-rendu devrait contenir principalement les éléments suivants : date, lieu, température de l'eau, état de l'aménagement, intervention, modification ou amélioration, le cas échéant, télémétrie et localisation et décompte visuel.

3.16.3 Rendre compte du résultat du suivi aux bailleurs de fonds.

TÂCHE 4 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Le but poursuivi, lorsqu'on exécute cette tâche, est de permettre au public d'avoir accès aux activités de prélèvement (chasse et pêche) ou tout simplement d'avoir un contact intéressant avec la faune et de garantir la qualité des activités.

4.1 Consulter le plan directeur

4.2 Déterminer les priorités

4.2.1 Déterminer le degré d'intervention selon l'espèce.

Les priorités relatives aux différentes espèces sont établies selon l'exploitation. Les interventions peuvent être le maintien de population pour un prélèvement soutenu, la sous-exploitation et la surexploitation.

4.2.2 Maximiser l'utilisation du territoire.

Il s'agit de déterminer les secteurs sous-exploités, les secteurs surexploités et les secteurs inexploités et de voir si des modifications doivent être envisagées.

4.2.3 Tenir compte de la réalité économique.

Le budget disponible pour effectuer des activités d'exploitation ainsi que la rentabilité escomptée des projets doivent être pris en considération au moment de déterminer les priorités.

4.3 Rechercher de l'information

4.4 Effectuer des consultations

4.4.1 Vérifier la satisfaction des utilisatrices et utilisateurs.

On peut consulter les utilisatrices et utilisateurs sur divers sujets, entre autres : l'utilisation du territoire, la récolte, la taille, la quantité et la variété des prises, la présence d'autres utilisatrices et utilisateurs, l'accès et la disponibilité du territoire.

4.5 Effectuer des inventaires et des analyses

Il s'agit de recueillir des données biologiques sur les espèces exploitées. On peut procéder, par exemple, par inventaires aériens et terrestres, pêche expérimentale, recensement de pêcheurs, etc. L'opération 4.12 est intimement liée à celle-ci, puisqu'elle est souvent exécutée en même temps.

4.6 Consulter ou établir le profil faunique

4.6.1 Rendre le profil disponible (s'il est rédigé par la FAPAQ).

4.7 Déterminer des modalités et des stratégies d'exploitation

Par exemple : les quotas quotidiens (poisson), les quotas annuels (ours), les contingentements, la fermeture de plans d'eau, les méthodes de prélèvement (chasse à l'arc, pêche à la mouche, etc.).

4.8 Assurer l'accueil de la clientèle

4.8.1 Délivrer des permis.

4.9 Sensibiliser la clientèle à la réglementation

4.10 Appliquer les quotas, les contingentements, les modalités et les stratégies

Par des visites sur le terrain.

4.11 Effectuer le contrôle des activités d'exploitation

4.11.1 Enregistrer les prises.

4.12 Recueillir des données (biologiques, de fréquentation, etc.)

4.12.1 Prélever les structures nécessaires.

Éléments de structures tels que : otolithes, rayons épineux, dents, estomacs, chair, carcasses complètes, écailles, opercules, ailes, fèces, abats, tractus génitaux, plumes, bacculums, etc.

4.12.2 Remplir les registres d'entrée et de sortie.

4.12.3 Effectuer des sondages.

4.12.4 Consulter les partenaires.

4.13 Compiler et analyser les données

4.13.1 Effectuer la saisie de données sur ordinateur.

4.13.2 Exécuter des graphiques et des tableaux.

4.13.3 Valider la saisie des données.

4.13.4 Déterminer des caractéristiques.

Caractéristiques telles que : âge, espèce, cicatrice placentaire, contenu stomacal, présence de parasites et de métaux lourds, succès de la reproduction, ratio mâle-femelle, etc.

4.14 Valider les quotas, modalités et stratégies (mesures d'exploitation)

4.14.1 Comparer les résultats avec des données antérieures.

4.14.2 Déterminer l'efficacité des mesures appliquées.

4.15 Formuler des recommandations et rédiger des rapports

5.1 Effectuer des sondages

Les sondages sont effectués auprès de la clientèle; ils ont pour but de recueillir de l'information sur des sujets variés : satisfaction et attentes, prévalence de certains animaux, etc. L'information est recueillie par relances téléphoniques, questionnaires écrits ou rencontres sur le terrain avec des utilisatrices et utilisateurs.

5.2 Analyser des données relatives à la clientèle

Les données recueillies sont traitées pour renseigner ensuite sur le taux de satisfaction, les besoins de la clientèle, etc.

5.3 Rédiger des dépliants et des documents d'information

Les techniciennes et techniciens peuvent être appelés à rédiger des articles pour des revues spécialisées (*Sentier Chasse et Pêche*, par exemple), des communiqués de presse, des capsules radiophoniques, des documents d'information à l'usage de la clientèle, des textes servant à la création de sites Web, etc.

5.4 Effectuer des activités de promotion

Les techniciennes et techniciens doivent régulièrement participer à différentes manifestations promotionnelles, par exemple, des salons.

5.5 Participer à des rencontres ou animer des rencontres

Il s'agit ici de rencontres en milieu scolaire, de réunions avec des utilisatrices et utilisateurs, etc. Les personnes présentes à l'atelier insistent sur l'importance de bien préparer ces rencontres en fonction du type de clientèle en cause. Les techniciennes et techniciens peuvent animer ces rencontres ou, seulement préparer le matériel (pédagogique, audiovisuel, etc.) nécessaire.

5.6 Vulgariser de l'information à caractère technique et réglementaire

Les techniciennes et techniciens doivent collaborer avec des spécialistes de différents milieux ainsi qu'avec la clientèle; elles et ils doivent donc être en mesure de communiquer une information accessible et facile à comprendre.

TÂCHE 6 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES DE SERVICE

On fait référence ici aux infrastructures d'accueil de la clientèle et d'aménagement du site, par exemple les bâtiments, les systèmes d'approvisionnement en eau, les toilettes, les aires de pique-nique, les sentiers, les mises à l'eau, les stationnements, etc. Il est important de distinguer ce type d'infrastructures de celles qui touchent directement la faune (infrastructures fauniques) et dont il est question dans les tâches 1 à 5.

On mentionne que les techniciennes et techniciens doivent de plus en plus s'assurer que les infrastructures sont sécuritaires pour les utilisatrices et utilisateurs. On remarque depuis quelques années une tendance de la part de la clientèle à tenter des poursuites en cas de blessures.

6.1 Consulter le plan directeur

6.1.1 Repérer les prévisions d'aménagement d'infrastructures.

6.2 Effectuer des consultations

6.3 Relever les besoins et les problèmes

6.3.1 Prendre connaissance des commentaires, suggestions et plaintes de la clientèle.

6.3.2 Vérifier la capacité d'accueil de la clientèle.

6.3.3 Effectuer des consultations.

6.4 Planifier les travaux

6.4.1 Faire ressortir toutes les possibilités permettant de répondre aux besoins ou de résoudre les problèmes.

6.4.2 Faire ressortir les contraintes des diverses possibilités.

Utilisation de cartes topographiques, de photos aériennes, du système ArcView, affectation des sols.

6.4.3 Choisir une solution parmi celles qui ont été envisagées.

6.4.4 Faire l'ébauche de plans et devis.

À l'aide du système ArcView.

6.4.5 Évaluer les coûts en matériaux, équipement et ressources humaines.

6.5 Effectuer des relevés

- 6.5.1 Mesurer des pentes.
- 6.5.2 Déterminer des types de sols.
- 6.5.3 Déterminer des types de peuplements.
- 6.5.4 Recueillir des données relatives au drainage.
- 6.5.5 Recueillir des données de positionnement.
- 6.5.6 Déterminer des positionnements.
- 6.5.7 Évaluer des distances.

6.6 Analyser les données recueillies

- 6.6.1 Comparer les données recueillies avec les contraintes de la planification.
- 6.6.2 Accepter ou rejeter le choix d'infrastructure.
- 6.6.3 Revoir les autres possibilités en cas de rejet d'une proposition.

6.7 Rechercher des partenaires

Le choix des partenaires est particulièrement important. En effet, il ne suffit pas de trouver un organisme disposé à financer un projet; il faut également s'assurer que l'image ou la mission du partenaire potentiel correspond à la nôtre. Par exemple, avant d'accepter un partenariat avec une chaîne de restaurants à service rapide, il faut se demander si les amatrices et amateurs de loisirs de pleine nature apprécieront ce genre d'association.

6.8 Rechercher des sources de financement

- 6.8.1 Vérifier les critères de sélection des différents programmes de financement.
- 6.8.2 Présenter une demande de financement.
- 6.8.3 Effectuer le suivi de la demande.

6.9 Se doter des permis nécessaires

- 6.9.1 Présenter des demandes de permis.

6.10 Mobiliser les ressources nécessaires

- 6.10.1 Procéder à l'inventaire des ressources disponibles.
- 6.10.2 Acheter ou louer les ressources matérielles manquantes.
- 6.10.3 Engager du personnel.

6.11 Effectuer ou coordonner les travaux

Selon les milieux de travail, les techniciennes et techniciens supervisent les travaux ou les exécutent eux-mêmes, avec l'aide de manœuvres.

- 6.11.1 Assurer l'approvisionnement en matériaux.
- 6.11.2 Diriger les activités sur le terrain.
- 6.11.3 Respecter l'échéancier.
- 6.11.4 Effectuer les travaux selon les règlements et les normes.

6.12 Vérifier la conformité des infrastructures à la réglementation

6.12.1 Consulter la réglementation relative à l'infrastructure choisie.

6.12.2 Appliquer des correctifs au besoin.

6.13 Assurer l'entretien des infrastructures

6.13.1 Maintenir les infrastructures en bon état.

6.13.2 Réparer les infrastructures, au besoin.

6.14 Enregistrer l'information relative aux travaux

L'information peut être consignée par écrit dans un rapport ou encore au moyen de photos.

TÂCHE 7 : ENTREtenir DU MATÉRIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT

7.1 Prendre connaissance des besoins et des problèmes

7.1.1 Recueillir de l'information auprès des collègues.

7.1.2 Procéder à des inspections.

Selon le cas, les inspections sont annuelles, mensuelles, hebdomadaires ou quotidiennes.

7.2 Prendre connaissance de la méthode d'entretien et l'appliquer

7.2.1 Appliquer la méthode interne.

7.2.2 Appliquer les directives du fabricant.

Dans certains cas, il est nécessaire de se conformer aux normes ISO, en apposant des étiquettes d'inspection, par exemple.

7.3 Vérifier l'état du matériel et de l'équipement

7.4 Repérer le matériel ou l'équipement en cas de bris ou de dommages

7.5 Calibrer les instruments de mesure

7.5.1 Appliquer la méthode de calibration du fabricant.

7.5.2 Déterminer une méthode d'entretien faute d'une méthode du fabricant.

7.5.3 Vérifier la précision des appareils.

7.5.4 Apposer des étiquettes d'inspection, au besoin (normes ISO).

7.6 Effectuer des opérations de nettoyage

Le matériel et l'équipement peuvent être souillés de boue, de mucus, de sang, etc. Ils doivent être nettoyés à l'eau et au savon.

7.7 Désinfecter le matériel et l'équipement

La désinfection vise à éliminer les éléments pathogènes ou contaminants à l'aide d'un désinfectant ou d'un solvant. La technicienne et le technicien doivent interpréter les fiches signalétiques du SIMDUT, au moment du choix des produits et de l'équipement de protection individuelle.

7.8 Effectuer des activités de réparation

Les réparations simples peuvent être effectuées par la technicienne ou le technicien, tandis que les réparations plus complexes sont confiées à des spécialistes.

7.9 Assurer l'entreposage du matériel et de l'équipement

Au moment de l'exécution de cette opération, il faut considérer les éléments suivants : risques de gel, type de milieu, taux d'humidité, ventilation, règles d'entreposage de certains produits et appareils (essence, produits chimiques, équipement électronique, etc.).

TÂCHE 8 : CONCEVOIR, ADAPTER ET FABRIQUER DU MATÉRIEL³ ET DE L'ÉQUIPEMENT

Cette tâche peut exiger un haut degré de maîtrise du métier et un bagage important de connaissances. En fait, la conception serait effectuée par des personnes d'expérience ayant acquis des habiletés particulières, alors que l'adaptation et la fabrication seraient plutôt la tâche des techniciennes et techniciens moins expérimentés.

8.1 Prendre connaissance des besoins et des problèmes

8.2 Rechercher des solutions en équipe

8.2.1 Documenter la situation.

8.2.2 Rechercher des cas semblables et les solutions retenues.

Il s'agit de vérifier si des cas semblables se sont déjà présentés, soit au sein de l'organisation, soit dans une autre organisation. On peut également consulter les fabricants de matériel et d'équipement ou encore certains spécialistes.

8.2.3 Adapter le matériel existant.

8.2.4 Concevoir le matériel en fonction de l'espèce étudiée ou échantillonnée.

8.3 Rechercher des partenaires et des sources de financement, au besoin

Les partenaires potentiels peuvent être des clientes ou des clients, des entreprises spécialisées en ingénierie ou autres, des chaires d'études ou des professeurs, des fabricants de matériel ou d'équipement, etc. Les sources de financement peuvent être internes ou provenir des fabricants de matériel et d'équipement, de la clientèle ou de programmes de subvention.

8.4 Mobiliser les ressources nécessaires

8.5 Consulter des spécialistes, au besoin

8.6 Dessiner des plans et croquis

Les plans et croquis sont dessinés manuellement ou par ordinateur (Autocad), parfois par des sous-traitants.

8.7 Fabriquer un prototype

Le prototype peut être fabriqué par les techniciennes et techniciens ou encore par des sous-traitants.

3. Il s'agit de matériel particulier à l'étude et à l'échantillonnage, notamment, de la ressource faunique.

8.8 Procéder à l'expérimentation

L'expérimentation doit avoir lieu sur le terrain, en situation réelle.

8.9 Apporter des modifications, au besoin

8.10 Consigner l'information

Toute l'information relative à chacune des étapes du processus doit être regroupée et conservée. Il est ensuite important de diffuser cette information aux collègues et partenaires intéressés.

Nombre de techniciennes et techniciens agissent à titre d'assistantes ou assistants à la recherche auprès de chercheuses et chercheurs, de biologistes ou d'autres. Les recherches menées peuvent être de nature scientifique (destinées à vérifier des hypothèses) ou exploratoires (destinées par exemple, à acquérir des connaissances sur des espèces inexploitées. Bien que dans certaines organisations les techniciennes et techniciens soient responsables des recherches, en général, leur rôle se limite à effectuer des activités de recherche sur le terrain, en milieu naturel (inventaire, prélèvements, etc.).

9.1 Participer à la formulation d'hypothèses

9.2 Participer à la conception de protocoles

La technicienne et le technicien sont appelés à participer à la conception de protocoles de recherche, en collaboration avec les chercheuses et chercheurs responsables. Cependant, dans certains cas, il peut arriver que les techniciennes et techniciens conçoivent eux-mêmes les protocoles.

9.3 Appliquer les protocoles et les valider

Si l'on considère la recherche, cette activité est au cœur du travail des techniciennes et techniciens, qui sont responsables de la collecte d'information en milieu naturel. Il peut arriver qu'une fois en situation réelle, la technicienne ou le technicien constate une lacune dans le protocole de recherche; elle ou il transmet alors ses observations et ses suggestions à la chercheuse ou au chercheur.

9.4 Évaluer les résultats

En général, les analyses sont effectuées par des sous-traitants, mais il peut arriver que les techniciennes et techniciens en soient chargés.

9.5 Rédiger un rapport

9.6 Diffuser les résultats

TÂCHE 10 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA GESTION

10.1 Établir un plan directeur, s'il y a lieu

- 10.1.1 Déterminer les points faibles.
- 10.1.2 Trouver des solutions aux problèmes.
- 10.1.3 Évaluer la faisabilité du projet.
- 10.1.4 Établir l'échéancier du projet.

10.2 Déterminer les besoins en ressources

- 10.2.1 S'assurer d'avoir les ressources requises.
Cette opération se fait de façon régulière, mais aussi ponctuellement pour de nouveaux projets.

10.3 Déterminer l'inventaire du matériel et de l'équipement

- 10.3.1 Dresser la liste du matériel.
- 10.3.2 Vérifier l'état de l'équipement.
- 10.3.3 Dresser la liste des besoins.
- 10.3.4 Évaluer les coûts.
- 10.3.5 Dresser la liste des achats à effectuer.
- 10.3.6 Dresser la liste des réparations à effectuer.

10.4 S'approvisionner en matériel et en équipement

- 10.4.1 Choisir les fournisseurs selon la qualité de leurs produits.
- 10.4.2 Effectuer des appels d'offres.
- 10.4.3 Négocier avec les fournisseurs.
- 10.4.4 Procéder à l'achat.

10.5 Établir les modalités d'utilisation du matériel et de l'équipement

Il est nécessaire d'établir une fiche d'inspection, d'entretien et d'utilisation pour chaque type d'engin motorisé. Il faut aussi prévoir des fiches d'utilisation pour les outils et l'équipement (emprunts, retours).

10.6 Effectuer des activités relatives à l'embauche

- 10.6.1 Déterminer les critères d'embauche.
- 10.6.2 Communiquer les besoins aux organismes liés à l'embauche.
- 10.6.3 Procéder au recrutement à l'interne ou parmi les anciens employés.
- 10.6.4 Présélectionner des personnes correspondant au besoin.
- 10.6.5 Préparer les entrevues.
- 10.6.6 Recevoir des candidates et candidats en entrevue.
- 10.6.7 Sélectionner le personnel.

- 10.7 Effectuer des activités de formation et de dotation**
 - 10.7.1 Affecter une personne qualifiée à la formation.
 - 10.7.2 Former le personnel.
 - 10.7.3 Effectuer un suivi périodique après la formation.
 - 10.7.4 Favoriser la mise à jour des connaissances du personnel.
- 10.8 Superviser du personnel et des stagiaires et coordonner le travail**
 - 10.8.1 Effectuer le suivi du travail réalisé.
 - 10.8.2 Apporter des correctifs en cas de problème.
- 10.9 Évaluer du personnel**

L'évaluation peut se faire à l'aide de fiches de notation remplies dans le contexte d'observations périodiques.
- 10.10 Résoudre des problèmes de ressources humaines**
 - 10.10.1 Rencontrer périodiquement la déléguée syndicale ou le délégué syndical ou l'employée ou l'employé.
 - 10.10.2 Résoudre les conflits interpersonnels.
- 10.11 Effectuer des prévisions budgétaires**
- 10.12 Préparer des budgets**
- 10.13 Contrôler des budgets**

Le contrôle des budgets s'effectue par des opérations de tenue de livres, de comptabilité, d'évaluation et de redressement.
- 10.14 Effectuer des opérations relatives à la paye**

Opérations telles que : déductions à la source, cotisations à la CSST, remises de TPS et de TVQ, compilation des feuilles de temps, application des normes du travail (congrés) et émission des chèques.
- 10.15 Planifier et organiser des activités promotionnelles**
 - 10.15.1 Concevoir des dépliants.
 - 10.15.2 Cibler la clientèle.
 - 10.15.3 Planifier la participation à des salons.
 - 10.15.4 Mettre en valeur les produits et services offerts par rapport à ceux des concurrents.
 - 10.15.5 Créer de nouveaux produits.
- 10.16 Concevoir des projets**
 - 10.16.1 Vérifier les différents programmes de subvention.
 - 10.16.2 Rédiger des projets.
 - 10.16.3 Évaluer les coûts.

10.17 Assurer le suivi des projets

Il s'agit ici du suivi du budget, des ressources humaines, du déroulement des travaux, du respect des échéanciers, etc.

10.18 Agir à titre de conseillère ou conseiller lors de réunions administratives

2.2 Fréquence d'exécution et complexité des tâches

Le tableau ci-dessous illustre les données recueillies sur :

- La fréquence d'exécution de chacune des tâches (exprimée en pourcentage sur une base annuelle).
- Le degré de complexité des tâches (1 = tâche très complexe, 3 = tâche de difficulté moyenne et 5 = tâche simple).
- Notons que ces chiffres correspondent à la moyenne avancée par les participantes et participants.

TÂCHES	FRÉQUENCE		COMPLEXITÉ	
	Actuelle	Future*	Actuelle	Future*
▪ Effectuer des activités de conservation et de protection.	18,5 % ¹	18,5 %	3,2	3,2
▪ Effectuer des activités de restauration.	14,5 % ²	12,5 %	2,6	2,6
▪ Effectuer des activités de mise en valeur.	14,5 %	16,5 %	2,1	2,1
▪ Effectuer des activités d'exploitation.	15,5 % ³	18,5 %	2,9	2,9
▪ Rechercher et diffuser de l'information.	7 %	7 %	3,2	3,2
▪ Effectuer des activités relatives aux infrastructures de service.	5 % ⁴	4 %	2,9	2,9
▪ Entretenir du matériel et de l'équipement.	6 %	5 %	4	4
▪ Concevoir, adapter et fabriquer du matériel et de l'équipement.	3 % ⁵	2,5 %	1,6	1,6
▪ Effectuer des activités de recherche.	4 % ⁶	4 %	2,1	2,1
▪ Effectuer des activités de gestion.	12,5 %	11,5 %	2	2

* D'ici cinq ans.

1. Une personne n'effectue jamais cette tâche.
2. Deux personnes, qui occupent des postes d'agent de conservation de la faune à la FAPAQ, n'effectuent jamais cette tâche.
3. Une personne, qui occupe un poste d'agent de conservation de la faune à la FAPAQ, n'effectue jamais cette tâche.
4. Quatre personnes n'effectuent jamais cette tâche, soit deux agents de conservation de la faune et deux techniciens de la faune, tous employés de la FAPAQ.
5. Trois personnes n'effectuent jamais cette tâche, soit un agent de conservation de la faune à la FAPAQ et deux travailleurs autonomes.
6. Trois personnes n'effectuent jamais cette tâche, soit deux agents de conservation de la faune à la FAPAQ et une travailleuse autonome.

2.3 Conditions de réalisation et critères de rendement

On trouvera les données relatives aux conditions de réalisation et aux critères de rendement de chacune des tâches dans les tableaux des pages suivantes.

Les conditions de réalisation d'une tâche renseignent sur des aspects tels que le degré de supervision ou d'autonomie entourant l'exercice de la tâche, le lieu et les conditions environnementales, le matériel et les ouvrages de référence utilisés.

Les critères de rendement permettent par ailleurs d'évaluer si la tâche a été effectuée de façon satisfaisante. Ces critères portent sur des aspects tels la rapidité d'exécution, la quantité de travail effectué et la qualité, le respect de la méthode de travail, l'attitude adoptée, etc.

TÂCHE 1 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS DE CONSERVATION ET DE PROTECTION

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Le travail s’effectue sous la supervision du chef de service. Il s’agit d’un travail d’équipe exécuté avec des collègues et des partenaires. ▪ Le travail s’effectue dans un bureau pour ce qui est de la recherche, de l’analyse et de la rédaction et sur le terrain pour ce qui est de la patrouille et de l’inventaire. ▪ Pour cette tâche, la demande est fonction du plan de protection et du plan d’inventaire des ressources, lesquels découlent du plan directeur. Les demandes sont présentées par écrit, par voie de documents, de télécopies ou de courrier électronique. ▪ La personne doit prendre des décisions importantes en ce qui a trait à la sécurité du personnel ou lorsque des impondérables compromettent le déroulement d’une activité. Elle peut, à l’occasion, devoir faire valider ses décisions par sa supérieure immédiate ou son supérieur immédiat. ▪ Le travail peut s’effectuer en collaboration avec des agences, des services, des ministères ou des universités dans le but de mettre en commun l’expertise, l’information et les ressources matérielles. ▪ La personne doit consulter divers documents tels que des manuels de procédures opérationnelles, des documents de référence techniques, des plans de gestion, etc. ▪ La personne doit tenir compte de la nécessité de maintenir l’intégrité écologique et de mettre en valeur le milieu. Elle doit également considérer la réalité autochtone.	– Application stricte des lois et règlements. – Qualité de la communication avec la clientèle. – Détection des anomalies. – Détermination juste des priorités. – Prise de notes efficace. – Précision et concision des rapports. – Respect des normes et des méthodes. – Choix et utilisation appropriés des outils. – Impartialité des décisions. – Planification efficace du travail. – Respect des budgets. – Respect des échéanciers. – Respect des règles d’éthique. – Rigueur scientifique dans l’exécution des travaux. – Inventaire judicieux. – Inspection exhaustive. – Respect des buts poursuivis. – Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Le travail peut exiger l'utilisation de l'équipement et du matériel suivants : appareils photo et vidéo, magnétophone, lunettes d'approche et binoculaires, appareil de vision de nuit, détecteur de mouvement, ordinateur, numériseur, télécopieur, radio-émetteur, détecteur de métal, stéréoscope, antenne parabolique, équipement motorisé (motoneige, bateau, véhicule tout terrain, moteur de hors-bord, scie mécanique et véhicule à quatre roues motrices), GPS et boussole, cartes, sonar et radar, armes, outillage, matériel de camping, matériel de laboratoire, pièges, accessoires de camouflage, etc. ▪ Les principales difficultés éprouvées dans l'exécution de cette tâche sont causées par des outils de travail défectueux pouvant causer des blessures. En outre, on note qu'un manque de planification de même que des objectifs mal définis peuvent rendre cette tâche plus compliquée. En ce qui concerne la conservation, un manque de références peut parfois obliger à improviser. Enfin, le manque de temps, de ressources humaines et de ressources matérielles peuvent augmenter le degré de difficulté de cette tâche. ▪ On pense que l'informatique et la géomatique prendront de plus en plus de place dans l'exercice de cette tâche. L'importance croissante du partenariat pourra aussi modifier la façon de l'exécuter. ▪ Les risques pour la santé et la sécurité sont liés principalement aux facteurs suivants : affrontement avec des utilisatrices et utilisateurs, attaques possibles de certains animaux, contamination par des virus ou des bactéries, utilisation de certains outils et moyens de transport, exposition aux conditions climatiques rigoureuses et manque d'expérience d'une ou d'un collègue de travail.	

TÂCHE 2 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS DE RESTAURATION

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Dans cette tâche, le degré d'autonomie de la technicienne ou du technicien varie selon le milieu de travail. La personne peut agir de façon autonome ou être supervisée par sa supérieure immédiate ou son supérieur immédiat. Il peut s'agir d'un travail individuel ou d'un travail d'équipe exécuté avec des collègues, des partenaires ou des utilisatrices et utilisateurs. ▪ Le travail s'effectue en partie dans un bureau et en partie sur le terrain, en milieu naturel. ▪ Pour cette tâche, la demande ne provient pas d'une source précise, mais résulte plutôt d'une initiative personnelle de la technicienne ou du technicien fondée sur la mission de l'entreprise. L'information relative à cette tâche est transmise verbalement ou par écrit, par voie de documents, de télécopies ou de courriers électroniques. ▪ La personne peut, à l'occasion, devoir faire valider ses décisions par sa supérieure immédiate ou son supérieur immédiat ou encore par les instances gouvernementales en cause. ▪ Le travail peut s'effectuer en collaboration avec d'autres spécialistes d'organismes divers, de la fonction publique, d'entreprises privées, etc. ▪ La personne doit tenir compte de la nécessité de préserver la ressource en fonction d'une exploitation durable. Elle doit également prendre en considération les caractéristiques des utilisatrices et utilisateurs ainsi que la mission de l'organisation qui l'emploie.	– Application stricte des lois et règlements. – Qualité de la communication avec la clientèle. – Détection des dommages. – Détermination juste des priorités. – Précision et concision des rapports. – Respect des normes et des méthodes. – Choix et utilisation appropriés des outils. – Respect des règles de santé et de sécurité. – Planification efficace du travail. – Respect des budgets. – Respect des échéanciers. – Évaluation juste des problèmes. – Respect des buts visés par la restauration. – Coordination efficace des travaux. – Respect de l'environnement immédiat. – Justesse des choix effectués. – Rigueur scientifique dans l'exécution des travaux.

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Le travail peut exiger l'utilisation de l'équipement et du matériel suivants : avion, hélicoptère, bateau, canot, Zodiac, kayak, moteur de hors-bord, VTT, camion, tracteur, tarière à essence, pic, pelle, marteau, clous, masse, fil de fer, génératrice, outils à batterie, scie mécanique, débroussailleuse, thermomètre, pHmètre, diffuseur, bonbonnes d'oxygène, poches, dispositifs pour la pêche électrique, filets maillants, seine, filet-trappe, table à dessin lumineuse, trappe « Hangcok », sonde « Presler », GPS, CB, appareil photo, vidéo, sonar, échosondeur, planimètre, ordinateur, logiciels, calculatrice, boussole, balance, trousse de dissection, clinomètre, téléphone, produits chimiques (provioline, sulfate de sodium, essence, vert de malachite, etc.), équipement de protection individuelle, équipement de plongée sous-marine, etc. ▪ Les principales difficultés éprouvées dans l'exécution de cette tâche concernent l'obtention des permis et du financement (lourdeur administrative, délais, etc.). Les statuts particuliers des territoires (privés, autochtones, etc.) et leurs règles peuvent constituer des sources de difficulté. Des conflits entre les mesures nécessaires à la restauration et les exigences des utilisatrices et utilisateurs peuvent aussi être une source de difficulté.	

TÂCHE 3 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Le travail s’effectue en partie dans un bureau et en partie (60 à 75 p. 100) sur le terrain, en milieu naturel. ▪ Pour cette tâche, le degré d’autonomie de la technicienne ou du technicien varie selon le milieu de travail. La personne peut agir de façon autonome ou être supervisée par sa supérieure immédiate ou son supérieur immédiat. Il peut s’agir d’un travail individuel ou d’un travail d’équipe exécuté avec d’autres techniciennes ou techniciens, des manœuvres, des opératrices et opérateurs de machinerie, des arpenteuses et arpenteurs, etc. ▪ Pour cette tâche, la demande ne provient pas d’une source précise, mais résulte plutôt d’une initiative personnelle de la technicienne ou du technicien, dans le but de répondre à un besoin des utilisatrices et utilisateurs. ▪ La personne doit prendre des décisions éclairées qui permettent la rentabilité, la viabilité et la faisabilité des projets de même que le respect des lois et règlements ainsi que des intérêts des membres (dans les Zecs). La personne peut, à l’occasion, devoir faire valider ses décisions par sa supérieure immédiate ou son supérieur immédiat ou encore par les instances gouvernementales en cause. ▪ Le travail peut s’effectuer en collaboration avec d’autres spécialistes tels que des ingénieures et ingénieurs (plans et devis de structures importantes), des biologistes (soutien technique et référence) et des arpenteuses et arpenteurs (calcul de pente et caractérisation du relief environnant).	– Application stricte des lois et règlements. – Qualité de la communication. – Détection des anomalies. – Détermination juste des priorités. – Précision et concision des rapports. – Respect des normes et des méthodes. – Choix et utilisation appropriés des outils. – Respect des règles de santé et de sécurité. – Planification efficace du travail. – Respect des budgets. – Respect des échéanciers. – Évaluation juste des problèmes. – Respect des buts visés par la mise en valeur. – Coordination efficace des travaux. – Respect de l’environnement immédiat. – Justesse des choix effectués. – Rigueur scientifique dans l’exécution des travaux. – Réalisme et crédibilité des projets. – Rentabilité économique des projets. – Souci d’économie. – Choix et application justes des techniques. – Respect de la biodiversité dans la poursuite des objectifs de mise en valeur.

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ La personne doit tenir compte des lois et règlements relatifs à la conservation et à la mise en valeur de la faune ainsi qu'à l'environnement. Elle doit également prendre en considération les caractéristiques des utilisatrices et utilisateurs ainsi que la mission de l'organisation. ▪ L'exécution de la tâche nécessite l'utilisation d'outils de référence : guide de normalisation, rapports de réalisations antérieures, documents techniques, etc. ▪ Le travail peut exiger l'utilisation de l'équipement et du matériel suivants : pHmètre, oxymètre, échosondeur, disque de Secchi, chaloupe, moteur de hors-bord, VTT, filets maillants, masse, seine, équipement de sécurité nautique, ancre, scie mécanique, débroussailleuse, niveau de ligne, clinomètre, camionnette, remorque, pelle, toile géotextile, bois de construction, gants de travail, hache, imperméable, balance et règle à poissons, équerre, coffre d'outils, trousse de dépannage en cas de crevaisson, génératrice, trousse de premiers soins, ordinateur, topofils, pelle hydraulique, pompe à eau, rateau, bathyscaphe, planimètre électronique, compresseur, jumelles, etc. ▪ Les principales difficultés éprouvées dans l'exécution de cette tâche concernent l'obtention des permis et du financement (lourdeur administrative, délais, etc.). On note également des difficultés liées aux caractéristiques du relief, à la composition du sol, à la température, aux conditions climatiques, au moral de l'équipe de travail ainsi qu'à la présence d'insectes piqueurs. ▪ Dans les années à venir, il sera nécessaire d'effectuer des aménagements qui nécessiteront peu d'entretien et d'investissements.	

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
Les risques pour la santé et la sécurité sont liés principalement aux facteurs suivants : l'utilisation des VTT (problèmes de dos), les allergies au pollen et aux piqûres d'insectes, les blessures dues à la scie mécanique, aux haches, etc., aux activités sur l'eau, la manipulation d'objets lourds tels que des pierres (écrasement des doigts, problèmes de dos, etc.), l'arthrite causée par le travail en eau froide ou par temps froid, les coups de soleil, les attaques d'animaux sauvages, la contamination (rage).	

TÂCHE 4 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Le travail s'effectue en divers endroits, soit au bureau, en laboratoire et dans des bâtiments de toutes sortes, sur le terrain et en milieu naturel. ▪ Pour cette tâche, le degré d'autonomie de la technicienne et du technicien peut varier. La personne peut agir de façon autonome ou être supervisée par sa supérieure immédiate ou son supérieur immédiat. Il peut s'agir d'un travail individuel ou d'un travail d'équipe exécuté avec d'autres techniciennes ou techniciens, des partenaires, etc. ▪ Pour cette tâche, la demande peut provenir des utilisatrices et utilisateurs, de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, de la supérieure ou du supérieur hiérarchique, etc. La demande peut être transmise de personne à personne, par téléphone, par lettre, par courrier électronique, par télécopieur, etc. Cette tâche peut aussi résulter d'une initiative personnelle de la technicienne ou du technicien. ▪ La personne doit prendre des décisions (poursuite ou arrêt de certains travaux) en fonction des conditions météorologiques. Elle peut aussi devoir décider de fermer certains secteurs à l'exploitation. La personne peut, à l'occasion, devoir faire valider ses décisions par sa supérieure immédiate ou son supérieur immédiat. ▪ Le travail peut s'effectuer en collaboration avec d'autres spécialistes tels que des biologistes, des informaticiennes et informaticiens, des pilotes d'avions, etc.	– Application stricte des lois et règlements. – Qualité de la communication. – Détection des dommages. – Détermination juste des priorités. – Précision et concision des rapports. – Respect des normes et des méthodes. – Choix et utilisation appropriés des outils. – Respect des règles de santé et de sécurité. – Planification efficace du travail. – Respect des budgets. – Respect des échéanciers. – Évaluation juste des problèmes. – Respect des buts visés par l'exploitation. – Coordination efficace des travaux. – Respect de l'environnement immédiat. – Justesse des choix effectués. – Rigueur scientifique dans l'exécution des travaux. – Réalisme et crédibilité des projets. – Rentabilité économique des projets. – Souci d'économie. – Application juste des techniques. – Respect de la biodiversité dans la poursuite des objectifs d'exploitation.

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ La personne doit tenir compte des protocoles de prélèvement du matériel biologique, des règles de santé et de sécurité, du budget alloué et des lois et règlements régissant le travail à effectuer. ▪ L'exécution de la tâche nécessite l'utilisation d'outils de référence : rapports scientifiques, méthodes d'échantillonnage, textes de lois et règlements, manuels d'utilisation, documents techniques, etc. ▪ Le travail peut exiger l'utilisation de l'équipement et du matériel suivants : émetteur-récepteur, antennes télémétriques, cartes forestières et topographiques, photographies aériennes, bateau, moteur de hors-bord, motoneige, hélicoptère, avion, camion, VTT, planimètre, ordinateur portable, calculatrice, logiciels, équipement de survie, GPS, boussole, appareil photo, pelle, sac à dos, matériel d'échantillonnage, répulsif, topomètre, pièges mortels et à capture vivante, produits immobilisants, fusil hypodermique, guide d'identification, magnétophones, échelle, escabeau, sécateur, microscope, binoculaires, scie radiale, meule, couteaux, congélateur, table lumineuse, filets de pêche, épuisettes, règle à poisson, balance, seine, filets troubleaux, équipement pour la pêche électrique, matériel de bureau, etc. ▪ Les principales difficultés éprouvées dans l'exécution de cette tâche concernent les facteurs suivants : les conditions météorologiques, la transmission de parasites, les accidents de toutes sortes, la méconnaissance des logiciels, les bris de matériel, l'obtention des permis et les altercations avec des utilisatrices et utilisateurs.	

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Les risques pour la santé et la sécurité sont liés principalement aux facteurs suivants : l'utilisation des différents moyens de transport, qui peut entraîner des blessures de nature variée, les zoonoses, les parasites, la manipulation de produits immobilisants, les conditions climatiques difficiles, les attaques d'animaux sauvages, la possibilité de se perdre en forêt et les altercations avec des utilisatrices ou utilisateurs mécontents. ▪ Dans les années à venir, on prévoit que l'exécution de cette tâche pourrait être modifiée par l'utilisation croissante des outils informatiques.	

TÂCHE 5 : RECHERCHER ET DIFFUSER DE L'INFORMATION

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
<i>Les conditions dans lesquelles cette tâche est effectuée ont été discutées en plénière; on trouvera l'essentiel des commentaires des personnes présentes à la page 21 de ce rapport.</i>	– Vulgarisation appropriée de l'information. – Qualité de la transmission de l'information. – Précision et justesse de l'information. – Respect des besoins et prise en considération des intérêts de la clientèle. – Respect des politiques de l'employeur. – Détermination juste des clientèles-cibles. – Échantillonnage représentatif. – Respect de la mission de l'organisation. – Choix approprié des méthodes et des outils de communication. – Choix judicieux et application appropriée des techniques d'animation. – Transfert efficace de l'information technique à la clientèle.

TÂCHE 6 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES DE SERVICE

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Le travail s'effectue en divers endroits, soit au bureau, en atelier, sur le terrain et en milieu naturel. ▪ Pour cette tâche, le degré d'autonomie de la technicienne et du technicien peut varier. La personne peut agir de façon autonome ou être supervisée par une ou un spécialiste en génie forestier ou par une contremaîtresse ou un contremaître. Il peut s'agir d'un travail individuel ou d'un travail d'équipe exécuté avec d'autres techniciennes ou techniciens, des ouvrières et ouvriers, etc. ▪ Pour cette tâche, la demande provient principalement des utilisatrices et utilisateurs. Le plan directeur renseigne sur la nature de la demande et précise les actions à faire. ▪ La tâche n'exige pas de prendre des décisions particulièrement importantes. ▪ Le travail peut s'effectuer en collaboration avec d'autres spécialistes tels que des menuisières et menuisiers pour certaines infrastructures, des entrepreneures et entrepreneurs pour certains travaux de voirie, etc. ▪ La personne doit tenir compte du règlement sur l'intervention en milieu forestier (RNI) et des règles de santé et de sécurité au travail. ▪ L'exécution de la tâche nécessite l'utilisation d'outils de référence tels que des manuels d'utilisation et des documents techniques.	– Compatibilité des infrastructures avec le produit offert et les besoins de la clientèle. – Respect de l'environnement immédiat. – Respect des normes et des méthodes. – Choix et utilisation appropriés des outils. – Respect des règles de santé et de sécurité. – Planification efficace du travail. – Respect des budgets. – Respect des échéanciers. – Respect des normes des fabricants. – Respect des protocoles d'entretien. – Choix judicieux des partenaires.

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Le travail peut exiger l'utilisation de l'équipement et du matériel suivants : GPS, boussole, ordinateur portable, logiciels, clinomètre, outils de construction, scie à chaîne, débroussailleuse, VTT, camion, cartes topographiques, machinerie lourde, etc. ▪ Les principales difficultés éprouvées dans l'exécution de cette tâche proviennent des facteurs suivants : les bris d'équipement, les longs déplacements en région éloignée et les délais d'émission des permis. ▪ Les risques pour la santé et la sécurité sont liés principalement aux facteurs suivants : l'utilisation d'équipement potentiellement dangereux (scie à chaîne, hache, etc.) et l'installation d'équipement fonctionnant au gaz propane. ▪ Dans les années à venir, on prévoit que la planification relative à l'établissement d'infrastructures sera plus rapide et plus efficace, grâce à l'avancement technologique.	

TÂCHE 7 : ENTREtenir DU MATÉRIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Le travail s'effectue en divers endroits, soit en atelier, en laboratoire, en entrepôt, sur le terrain et en milieu naturel. ▪ La tâche est exécutée de façon individuelle et sans supervision. ▪ La personne doit parfois décider de retirer de l'équipement qu'elle considère inefficace, non sécuritaire, inapproprié, etc. La supérieure immédiate ou le supérieur immédiat peut valider les décisions de la technicienne ou du technicien. ▪ Le travail peut s'effectuer en collaboration avec d'autres spécialistes tels que des mécaniciennes et mécaniciens, des personnes-ressources, etc. ▪ La personne doit tenir compte des politiques de l'organisation en matière d'entretien ainsi que des recommandations des fabricants d'équipement et des normes ISO, le cas échéant. ▪ L'exécution de la tâche nécessite l'utilisation d'outils de référence tels que les manuels d'opération et d'entretien des fabricants. ▪ Le travail peut exiger l'utilisation de l'équipement et du matériel suivants : lubrifiant et graisse, savon, désinfectant, outils variés, pièces de remplacement, poids-étalon, règle étalon, etc.	– Respect des règles de santé et de sécurité. – Respect des normes du fabricant. – Respect des méthodes d'entretien. – Respect des méthodes opérationnelles de l'employeur. – Respect des horaires d'utilisation du matériel et de l'équipement. – Prise en considération des besoins des utilisatrices et utilisateurs. – Respect de sa capacité physique. – Calibration précise des instruments de mesure. – Vérification attentive de la date de péremption des produits. – Planification et organisation efficaces du travail. – Respect des calendriers d'entretien.

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Les principales difficultés éprouvées dans l'exécution de cette tâche concernent les facteurs suivants : la complexité et la fragilité des appareils électroniques, les conditions difficiles dans lesquelles sont parfois effectuées les opérations d'entretien en milieu naturel, la préparation des solutions chimiques nécessaires à la désinfection, etc. ▪ Les risques pour la santé et la sécurité sont liés principalement à la manipulation de produits chimiques (brûlures, intoxications, etc.).	

TÂCHE 8 : CONCEVOIR, ADAPTER ET FABRIQUER DU MATÉRIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Le travail s'effectue surtout dans un entrepôt et, à l'occasion, en milieu naturel pour ce qui est de l'expérimentation. ▪ La tâche est exécutée en équipe, en collaboration avec d'autres techniciennes ou techniciens, avec la supérieure immédiate ou le supérieur immédiat ou avec des spécialistes de divers domaines, etc. ▪ Cette tâche est exécutée à la demande d'une cliente ou d'un client ou elle peut résulter d'une initiative personnelle de la technicienne ou du technicien. ▪ Le travail peut s'effectuer en collaboration avec d'autres spécialistes tels que des mécaniciennes et mécaniciens, des personnes-ressources, etc. ▪ La personne doit tenir compte des règlements régissant l'obtention de permis, des règles de santé et de sécurité, des normes du fabricant du matériel ou de l'équipement ainsi que du milieu d'utilisation du matériel ou de l'équipement. ▪ Le travail peut exiger l'utilisation de l'équipement et du matériel suivants : petits outils, perceuse, marteau, scie circulaire, tournevis, bois, métal, plastique, tissu, etc. ▪ Les principales difficultés éprouvées dans l'exécution de cette tâche concernent les facteurs suivants : la possibilité d'échec, les résultats parfois mitigés, les coûts de fabrication élevés, le manque d'expertise, les contraintes de temps, la complexité des problèmes à résoudre, etc. ▪ Les risques pour la santé et la sécurité sont liés principalement à la manipulation de l'outillage.	– Respect de l'environnement. – Pertinence des adaptations et des modifications. – Ingéniosité des solutions proposées. – Qualité de la communication avec les partenaires. – Expérimentation méthodique des solutions. – Choix judicieux des partenaires. – Respect des règles de santé et de sécurité. – Compatibilité des solutions avec l'équipement en cause. – Précision et clarté des croquis et des plans.

TÂCHE 9 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
<i>Les conditions dans lesquelles cette tâche est effectuée ont été discutées en plénière; on trouvera l'essentiel des commentaires des personnes présentes à la page 28 de ce rapport.</i>	– Rigueur scientifique dans l'exécution du travail. – Pertinence de la recherche. – Respect des limites de son champ d'intervention. – Respect des protocoles. – Communication efficace avec les autres membres de l'équipe. – Justification appropriée de l'échantillonnage.

TÂCHE 10 : EFFECTUER DES ACTIVITÉS DE GESTION

CONDITIONS DE RÉALISATION	CRITÈRES DE RENDEMENT
▪ Le travail s’effectue surtout dans un bureau, et en milieu naturel pour ce qui est de la supervision des travaux. ▪ La tâche est exécutée de façon individuelle ou en équipe, en collaboration avec la supérieure immédiate ou le supérieur immédiat. ▪ Le travail peut s’effectuer en collaboration avec d’autres spécialistes tels que une ou un comptable, une adjointe administrative ou un adjoint administratif, une directrice ou un directeur et une gérante ou un gérant d’institution financière. ▪ La personne doit tenir compte des politiques de l’organisation en matière de gestion, des lois et règlements applicables ainsi que des règles d’éthique. ▪ Le travail exige l’utilisation de matériel informatique et de communication. ▪ Les principales difficultés éprouvées dans l’exécution de cette tâche concernent l’exigence de maintenir ses connaissances à jour (lois et règlements, impôt, taxes, CSST, etc.). ▪ Les principaux risques pour la santé et la sécurité sont ceux que l’on associe généralement au stress.	– Respect des lois et règlements. – Respect des budgets. – Respect des conventions collectives. – Respect des normes du travail. – Respect des échéanciers. – Remises appropriées (CSST et déductions à la source). – Planification efficace des travaux. – Justification des dépenses et des revenus. – Détermination précise des ressources nécessaires. – Gestion efficace des conflits. – Résolution efficace des problèmes. – Respect des orientations et de la mission de l’organisation. – Contrôle efficace des actifs. – Respect des besoins de la clientèle. – Qualité de la communication avec les partenaires, la clientèle et le personnel. – Attribution juste des tâches en fonction des compétences. – Respect des capacités physiques du personnel. – Cohérence et réalisme des projets.

3 HABILITÉS ET ATTITUDES

L'analyse de la situation de travail a permis de préciser un certain nombre d'habiletés et de comportements nécessaires à l'exécution des tâches qui sont transférables, c'est-à-dire qui sont applicables à une variété de situations connexes sans être identiques. Ces habiletés et comportements ne concernent donc pas qu'une seule tâche ou une seule profession.

Nous présentons dans les pages qui suivent les habiletés cognitives, psychomotrices et perceptuelles de même que les comportements socioaffectifs (les attitudes) qui, selon les participants à l'atelier d'analyse de la situation de travail, sont considérés comme étant essentiels pour l'exécution des tâches.

3.1 Habiletés cognitives

3.1.1 Application de notions ou de principes liés à l'aménagement de la faune

- Application de notions de génie civil et d'arpentage.
- Application de techniques de chasse, de pêche et de piégeage.
- Apprêtage et conservation du gibier.
- Connaissance de la réalité autochtone.
- Connaissance des maladies et parasites transmissibles (zoonoses).
- Connaissance des mandats des partenaires.
- Connaissance des paliers décisionnels du domaine de la faune.
- Interprétation de photos aériennes.
- Interprétation des lois et règlements relatifs à la faune et à l'environnement.
- Montage de mouches.
- Exécution de dessins et de croquis.
- Utilisation de matériel informatique (logiciels Access, Word, Excel, Autocad, ArcView, etc.).
- Utilisation de pesticides.
- Utilisation d'instruments de mesure : pHmètre, oxymètre, luxmètre, échosondeur, etc.

3.1.2 Application de notions ou de principes liés aux sciences

- Application de notions et principes en hydrologie, sylviculture, production piscicole, foresterie, ichtyologie, mammalogie, entomologie, botanique et chimie.
- Connaissance des organismes marins.
- Interprétation de statistiques.
- Utilisation de matériel de laboratoire.

3.1.3 Application de notions ou de principes liés aux déplacements en milieu naturel

- Application de notions de base en mécanique de dépannage.
- Application de techniques de canotage et de plongée sous-marine.
- Conduite de VTT, motoneige, bateau à moteur, camion, etc.
- Utilisation d'une boussole et d'un GPS.

3.1.4 Application de notions ou de principes liés aux interventions en situation d'urgence

- Application de techniques de premiers soins.
- Application de techniques de survie en forêt.
- Intervention en cas d'incendie de forêt ou de bâtiment.
- Intervention en cas d'urgence environnementale.

3.1.5 Application de notions ou de principes liés à l'installation et à l'entretien d'infrastructures

- Application de notions de base en menuiserie, plomberie et électricité.
- Application de techniques de construction de sentiers et de chemins.
- Manipulation sécuritaire d'appareils fonctionnant au propane.

3.1.6 Application de notions ou de principes liés à la communication

- Application de notions et de principes d'andragogie, de pédagogie et de didactique.
- Adaptation de programmes à une clientèle scolaire.
- Animation de réunions.
- Rédaction de rapports.

3.2 Habiletés physiques, psychomotrices et perceptuelles

- Capacité à supporter des conditions climatiques difficiles.
- Capacité à supporter les piqûres d'insectes.
- Dextérité.
- Savoir nager.
- Sens de l'orientation.
- Sens de l'observation.
- Résistance et bonne forme physique.

3.3 Habiletés et comportements socioaffectifs

3.3.1 Sur le plan personnel

- Autonomie.
- Capacité de discernement.
- Capacité d'adaptation.
- Capacité de supporter la solitude et les séjours en région éloignée.
- Capacité de réagir rapidement.
- Créativité.
- Débrouillardise.
- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Goût d'apprendre et de se tenir à jour.
- Goût du travail à l'extérieur et des activités de plein air.
- Ouverture d'esprit.
- Persévérance.
- Préoccupation pour l'environnement.
- Rapidité de réaction.
- Sang-froid.
- Sens de l'initiative.

3.3.2 Sur le plan interpersonnel

- Capacité à communiquer et à s'exprimer en français et en anglais.
- Capacité d'écoute.
- Capacité à travailler en équipe.

4 SUGGESTIONS RELATIVES À LA FORMATION

Nous avons demandé aux participantes et participants de nous donner des suggestions sur la formation en *Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique*. Voici les principaux avis exprimés :

- Toutes les personnes consultées s'entendent sur l'importance de maintenir la polyvalence de la formation en aménagement cynégétique et halieutique, puisqu'elle est fort appréciée des employeurs. Par ailleurs, certaines personnes mentionnent qu'il faut que la formation demeure orientée vers l'exploitation, puisque c'est cet aspect qui caractérise les techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique. Le programme d'études doit donc viser à former des généralistes qui, bien qu'ayant reçu une formation orientée vers l'exploitation rationnelle des ressources, pourront facilement s'adapter à différents contextes de travail.
- La sélection des élèves devrait être faite au moyen d'entrevues et non seulement sur la base des résultats scolaires afin de s'assurer que les personnes ont les aptitudes particulières qu'exige la profession.
- Au moment de ces entrevues, il serait nécessaire de préciser les conditions d'emploi des techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique (travail saisonnier, en région éloignée, etc.) pour que les candidates et candidats s'engagent dans leur formation en sachant que les conditions d'emploi sont précaires.

ANNEXE

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN RECHERCHE APPLIQUÉE – TERRAIN, INFORMATION, ÉDUCATION ET CONSERVATION EN MILIEU NATUREL ET TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT CYNÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE

COMMENTAIRES CONCERNANT L'ERGONOMIE AINSI QUE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Préparé* par Cécile Collinge
Ingénieure et ergonomiste
Direction de la prévention-inspection
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Septembre 2003

* Ce texte a été enrichi grâce aux discussions tenues avec plusieurs professeurs des programmes conduisant à ces fonctions de travail. L'auteure tient à remercier ces personnes.

Introduction

La Loi sur la santé et la sécurité du travail « a pour objet **l'élimination à la source** même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs » (article 2). De plus, « la mise à la disposition des travailleurs de moyens et d'équipements de protection individuels ou collectifs (...) ne doit diminuer en rien les efforts requis pour éliminer à la source même les dangers pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique » (article 3).

Toujours selon la Loi, la prise en charge⁴ au Québec de la prévention dans le milieu du travail est une **responsabilité partagée** entre l'employeur et les travailleurs. Pour faciliter cette prise en charge en santé et sécurité au travail (SST), la CSST propose une démarche de prévention à l'entreprise. Cette **démarche de prévention** des accidents du travail et des maladies professionnelles⁵, semblable à toute démarche de résolution de problèmes, comprend trois étapes : **identifier** les dangers et les facteurs de risque ou les problèmes en matière de gestion de la santé et de la sécurité; **corriger** les situations problématiques; **contrôler** la situation pour éviter la réapparition du problème.

Le présent document a été rédigé dans le but de transmettre aux futurs techniciens et techniciennes en recherche appliquée – terrain, information, éducation et conservation en milieu naturel (TRAMN) et aux futurs techniciens et techniciennes en aménagement cynégétique et halieutique (TACH) les connaissances nécessaires pour qu'ils puissent assumer leur part de responsabilité en ce qui concerne la santé et la sécurité du travail et pour leur permettre d'acquérir des compétences de prévention pertinentes pour leur milieu de travail.

⁴ La prise en charge peut s'effectuer de différentes façons. Elle peut reposer sur des intervenants spécialisés en santé et en sécurité – dans les établissements où ils sont présents – tels que le coordonnateur de la santé et de la sécurité, les membres du comité de santé et de sécurité au travail, le représentant de la prévention ou des consultants spécialistes. Elle peut également reposer sur les travailleurs et leurs supérieurs immédiats ainsi que sur le soutien technique des intervenants spécialisés. Cette dernière approche dite « décentralisée » s'avère la plus efficace puisque les travailleurs et leurs supérieurs immédiats sont au cœur de l'action. L'efficacité de la prise en charge sera assurée par la volonté d'agir de la haute direction et par une politique en matière de santé et de sécurité qui définit certains objectifs, le plan d'action permettant de les atteindre, les rôles et les responsabilités à assumer à tous les niveaux de l'organisation, jusqu'à celui des travailleurs (d'après un texte de Jean-Yves Charbonneau, CSST).

⁵ L'application de la démarche de prévention permet d'élaborer le Programme de prévention, qui est obligatoire dans certains secteurs d'activités économiques – dont certains secteurs où peuvent travailler les TRAMN et les TACH, comme les forêts et les scieries ou l'administration publique. Lorsqu'elle n'est pas obligatoire, l'élaboration d'un programme de prévention est tout de même recommandée.

Problématiques de santé et de sécurité liées au travail des techniciennes et techniciens en recherche appliquée – terrain, information, éducation et conservation en milieu naturel (TRAMN) et des techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique (TACH)

Les techniciennes et techniciens en recherche appliquée – terrain, information, éducation et conservation en milieu naturel et les techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique réalisent une grande diversité de tâches, qui varient selon le milieu où ils évoluent : du travail à l'extérieur avec des animaux, en terrain accidenté et dans les intempéries, à la recherche en laboratoire, en passant par la saisie informatique de données et les relations avec la clientèle.

« Ce travail comporte souvent de longues heures de travail, dans des conditions difficiles exigeant une certaine force physique et une bonne santé. (...) Ce travail se déroule à l'extérieur avec toutes les exigences que cela comporte en termes de conditions environnementales et climatiques. (...) les exigences, relatives à l'autonomie, peuvent être importantes (...) très grande rigueur lors de la cueillette des données (...) capacité d'adaptation à la très grande variété de situations et de conditions de travail (...) un tel travail peut également se dérouler en région éloignée. »

(Rapport d'analyse de situation de travail, TRAMN, pages 26 et 28.)

« La personne doit prendre des décisions importantes en ce qui a trait à la sécurité du personnel ou lorsque des impondérables compromettent le déroulement d'une activité. (...) La personne doit consulter divers documents tels que des manuels de procédures opérationnelles, des documents de référence techniques, des plans de gestion, etc. (...) Le travail peut exiger l'utilisation de l'équipement et du matériel suivants : avion, hélicoptère, bateau, canot, Zodiac, kayak, moteur de hors-bord, VTT, camion, tracteur, tarière à essence, pic, pelle, marteau, clous, masse, fil de fer, génératrice, outils à batterie, scie mécanique, débroussailleuse, thermomètre, pHmètre, diffuseur, bonbonnes d'oxygène, poches, dispositifs pour la pêche électrique, filets maillants, seine, filet-trappe, table à dessin lumineuse, trappe "Hangcok", sonde "Presler", GPS, CB, appareil photo, vidéo, sonar, échosondeur, planimètre, ordinateur, logiciels, calculatrice, boussole, balance, trousse de dissection, clinomètre, téléphone, produits chimiques (providoine, sulfate de sodium, essence, vert de malachite, etc.), équipement de protection individuelle, équipement de plongée sous-marine, etc. »

(Rapport d'analyse de situation de travail, TACH, pages 36 et 40.)

Il est toujours difficile de catégoriser les **problématiques** en matière d'ergonomie, de santé et de sécurité au travail qui concernent un type de travail en particulier, car elles sont en général **multiples** et toutes **reliées** les unes aux autres. Ainsi, le travail à un poste informatique, de plus en plus courant dans de multiples fonctions, implique les contraintes suivantes :

- Contraintes posturales : adopter une posture assise statique, les mains sur le clavier et les yeux à une distance raisonnable de l'écran, utiliser simultanément le téléphone et l'ordinateur, utiliser de façon prolongée un portable sur un bout de table ou dans un véhicule, etc.

- Contraintes visuelles : regarder continuellement un écran qui parfois scintille, alterner entre l'écran et le papier ou entre l'écran et le clavier pour ceux qui ne maîtrisent pas le doigté, être ébloui par la luminosité d'une fenêtre, utiliser un portable dans un environnement trop lumineux (ex. : dehors au soleil, dans un véhicule), etc.
- Contraintes cognitives : connaître les logiciels utilisés, le travail à faire à l'écran, les règles de rédaction et de sécurité informatique, etc.
- Contraintes temporelles : respecter les échéanciers, régler les bogues informatiques, etc.

Il faut également considérer les relations entre ces contraintes. Par exemple, les exigences visuelles ont un impact important sur la posture. Ainsi, on peut devoir se pencher pour voir l'écran ou pour éviter un reflet. De plus, il arrive qu'une facette du travail ne soit pas réalisée indépendamment des autres et, souvent, il y a un **cumul** de contraintes vécues dans les différents aspects du travail. Par exemple, les contraintes posturales liées au fait de devoir rester debout ou de transporter un équipement lourd s'ajoutent à celles ayant trait au poste informatique et aux divers stress qu'imposent les contraintes temporelles et les relations interpersonnelles.

La détermination de problématiques implique donc toujours de faire des choix qui peuvent être contestés. Les choix faits ici sont fonction à la fois du type de travail et du type de risques.

Bien que les difficultés puissent varier considérablement d'une personne à l'autre et d'un emploi à l'autre, sept problématiques concernant l'ergonomie, la santé et la sécurité du travail sont présentes dans l'ensemble de la profession.

Le tableau 1 fournit, pour chacune des sept problématiques, les situations à risques qui y sont associées.

Tableau 1 – Sept problématiques liées à l’ergonomie, à la santé et à la sécurité au travail pour les fonctions technicienne ou technicien en recherche appliquée en milieu naturel et technicienne ou technicien en aménagement cynégétique et halieutique

Problématique	Situations à risques associées à la problématique
I. Risques liés à l’environnement géographique extérieur	1. Risques liés au terrain – Sol : pente, roche, boue, branches au sol, encombrement – Air : objets tombants, chicots, branches – Déplacements à pied : état du sol (eau, neige, glace, dénivellations, etc.) – Perte d’équilibre ou chute – Chute avec des objets dans les mains 2. Risques liés à la météo – Soleil, chaleur – Froid, pluie, neige, glace – Vent – Foudre 3. Risques liés aux milieux aquatiques et humides – Eau, micro-organismes dans l’eau – Organismes pathogènes
II. Risques liés à la flore et aux mycètes	4. Allergies, irritants, épines – Pollen – Herbe à puce, ortie – Épines 5. Chute lorsqu’on grimpe aux arbres 6. Contact avec des pesticides, des herbicides, etc. 7. Ingestion de plantes et de mycètes – Ingestion de champignons vénéneux
III. Risques liés à la faune	8. Piqûres d’insectes 9. Morsures, coups de patte, de griffe, de sabot ou de bec 10. Maladies contagieuses, infectieuses et parasitaires – Contact avec des carcasses d’animaux morts – Contact avec des liquides biologiques tels que le sang – Séquelles de morsures – Contact avec des excréments
IV. Risques liés au travail en laboratoire	11. Risques liés aux pathogènes : bactéries, champignons, virus, etc. – Contact, inhalation, ingestion 12. Risques liés aux parasites – Puces, tiques, etc. – Vers intestinaux, etc.

Problématique	Situations à risques associées à la problématique
V. Risques liés aux diverses activités effectuées sur le terrain, à la préparation, à l'utilisation et à l'entretien des produits, des outils et de l'équipement ainsi qu'aux déplacements et à la conduite de véhicules	13. Efforts physiques, manutention – Travail debout et postures contraignantes : penché, en torsion ou accroupi – Environnement froid et humide – Travail répétitif en laboratoire 14. Préparation, utilisation, entretien et bricolage d'outils et d'équipement – Utilisation d'outils coupants : couteaux, haches, scies, pics, pelles, etc. – Utilisation d'outils à mauvais escient (ex. : tournevis à tout faire) – Utilisation de broche, de clous, etc. – Construction – Risques dus aux machines, à l'équipement, aux procédés, aux outils et aux sources d'énergie – Risques mécaniques (collision ou coincement avec des éléments fixes ou mobiles) – Risques électriques (ex. : lors de l'électropêche ou de la pêche électrique) – Utilisation d'une scie à chaîne ou d'une débroussailleuse – Outils défectueux 15. Utilisation de produits chimiques – Matières toxiques, corrosives, dangereusement réactives, inflammables ou combustibles – Éclaboussure dans les yeux – Inhalation, ingestion – Déversement d'acides 16. Utilisation d'armes à feu et de matériel de contention 17. Conduite et entretien de véhicules terrestres – Camion, véhicule tout-terrain, motoneige – Comme passager ou conducteur 18. Déplacement en embarcation – Conduite et entretien de véhicules aquatiques – Bateau hors-bord, canot, kayak 19. Déplacement en véhicule aérien – Avion, hélicoptère 20. Bruit 21. Plongée sous-marine
VI. Risques liés au travail à un poste informatique et aux exigences visuelles	22. Travail de bureau en position assise devant un poste informatique, avec un téléphone et des papiers – Travail au clavier (avec ou sans maîtrise du doigté) – Lecture de documents papier et saisie de données – Réflexion dans l'écran de visualisation – Éblouissement dû à la présence d'une source lumineuse (fenêtre, luminaire) – Posture assise maintenue longtemps – Téléphone coincé entre le cou et l'épaule – Utilisation du portable 23. Exigences visuelles – Utilisation de microscopes, de loupes binoculaires, de stéréoscopes, etc. – Utilisation de jumelles – Ambiance lumineuse – Postures contraignantes imposées par l'utilisation des appareils – Utilisation du portable dans un environnement très éclairé (ex. : dehors au soleil, dans un véhicule)

Problématique	Situations à risques associées à la problématique
VII. Risques liés aux exigences cognitives, sociales, décisionnelles et temporelles	24. Exigences cognitives – Connaissances sur la faune, la flore et le milieu – Connaissance des lois, de la réglementation et de l'éthique – Connaissance des méthodes de travail – Utilisation de différents logiciels – Mise à jour de ses connaissances – Rédaction en français et en anglais 25. Relations interpersonnelles et sociales – Relations avec ses patrons et ses collègues – Relations avec les différentes clientèles – Solitude – Absence de relations en région éloignée – Clientèles récalcitrantes – Violence verbale et physique 26. Exigences décisionnelles et créativité – Prise de décisions, initiative, débrouillardise, capacité d'innovation – Autonomie dans le travail – Travail en équipe – Travail solitaire – Responsabilité de groupes (touristes, clients, etc.) – Risque d'accidents pour la clientèle 27. Exigences temporelles – Échéanciers à respecter – Horaires de travail atypiques (soir, nuit, plus de huit heures par jour, etc.) – Travail saisonnier – Revenu précaire ou faible revenu

Des tableaux relatifs à chacune de ces problématiques présentent, pour chaque danger ou situation à risques, les effets possibles sur la santé et la sécurité du travail, les moyens de prévention et de protection à prendre ainsi que des références et des commentaires au besoin. Finalement, deux autres tableaux associent les situations à risques présentées dans les sept tableaux précédents aux douze tâches de la technicienne ou du technicien en recherche appliquée en milieu naturel et aux dix tâches de la technicienne ou du technicien en aménagement cynégétique et halieutique.

Préambule

Il est à noter que les problématiques de SST sont regroupées en fonction des divers aspects du travail à faire et non en fonction de leur dangerosité. Ainsi, les risques ne sont pas présentés en ordre d'importance et le premier n'est donc pas plus important que le dernier.

Dans tous les cas, en plus de l'utilisation des moyens de prévention et de protection présentés dans les tableaux suivants, il est important de :

- mettre en application les mesures d'urgence en cas d'accident;
- disposer des services d'une ou d'un secouriste sur place et d'une trousse de premiers secours.

Ces mesures peuvent être considérées comme des moyens de non-aggravation des blessures.

En ce qui concerne les références, deux documents contiennent des informations générales en matière de SST et se rapportent à la majorité des situations à risques. On fait référence à ces documents seulement lorsqu'un point y est particulièrement pertinent :

- Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST);
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST).

Note importante : Le RSST est en vigueur depuis le 2 août 2001. Ce règlement, relativement nouveau, constitue une mise à jour et une combinaison de la grande majorité des articles des anciens Règlement sur la qualité du milieu de travail (RQMT) et Règlement sur les établissements industriels et commerciaux (REIC), qu'il remplace. Le nouveau règlement est offert dans les bibliothèques et les librairies.

Accès Internet : Les informations sur la LSST et le RSST peuvent être consultées sur le site de la CSST : www.csst.qc.ca .

Centre de documentation de la CSST : Le centre de documentation de la CSST donne accès à plus de 130 000 articles de périodique, ouvrages de référence, rapports techniques, normes, publications gouvernementales, vidéocassettes portant sur divers sujets liés à la santé et à la sécurité au travail, notamment la prévention, l'hygiène industrielle, la réadaptation et la médecine du travail. Toutes les demandes d'information doivent être acheminées au centre de documentation de la CSST.

Service du répertoire toxicologique : Le Service du répertoire toxicologique de la CSST a pour rôle de permettre aux employeurs de même qu'aux travailleuses et travailleurs québécois de mieux connaître les dangers que présente, pour la santé et la sécurité du travail, l'utilisation de produits chimiques et biologiques en milieu de travail. Son but est de favoriser la mise en place de moyens de prévention adéquats.

Coordonnées

Centre de documentation de la CSST

1199, rue de Bleury, 4^e étage
C. P. 6056, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4E1
Téléphone : (514) 906-3760
Sans frais : 1 888 873-3160
Télécopieur : (514) 906-3820
Courriel : documentation@csst.qc.ca
Site Internet : <http://centredoc.csst.qc.ca>

Service du répertoire toxicologique de la CSST

1199, rue de Bleury, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 3J1
Téléphone : (514) 906-3080
Sans frais : 1 888 330-6374
Télécopieur : (514) 906-3081
Courriel : reptox@csst.qc.ca
Site Internet : www.reptox.csst.qc.ca

Tableau 2 – Risques et moyens de prévention liés à l'environnement géographique extérieur

	Dangers ou situations à risques	Effets possibles sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention ou de protection	Références ou commentaires
1	Risques liés au terrain - Sol : pente, roche, boue, branches au sol, encombrement - Air : objets tombants, chicots, branches - Déplacements à pied : état du sol (eau, neige, glace, dénivellations, etc.) - Perte d'équilibre ou chute - Chute avec des objets dans les mains	- Fracture - Contusion - Blessures variées - Troubles musculo-squelettiques (TMS) dont le mal de dos	- Méthode de travail appropriée - Planification des déplacements (à partir d'une carte) - Préparation des lieux avant l'intervention - Rangement des produits, des outils et de l'équipement au fur et à mesure - Port de chaussures antidérapantes - Port de chaussures et de bas appropriés - Port de lunettes	
2	Risques liés à la météo - Soleil, chaleur - Froid, pluie, neige, glace - Vent - Foudre	- Fatigue - Coup de chaleur - Insolation - Coup de soleil - Rhume, refroidissement - Engelure - Hypothermie - Électrocution, brûlure - Décès	- Dépense énergétique associée à la température - Disponibilité d'eau potable ou de breuvage reconstituant - Port de vêtements appropriés - Port d'un chapeau - Application de crème solaire - Transport de l'équipement minimal de survie en forêt - Mise à l'abri lors des orages	- RSST : section sur l'ambiance thermique et annexe V - Inefficacité au travail quand on a froid ou chaud
3	Risques liés aux milieux aquatiques et humides - Eau, micro-organismes dans l'eau - Organismes pathogènes	- Hypothermie - Noyade - Dermatose - Dermatite du baigneur	- Port de l'équipement de protection requis - Hygiène personnelle : se savonner et s'essuyer fortement au sortir de l'eau	

Tableau 3 – Risques et moyens de prévention liés à la flore et aux mycètes

	Dangers ou situations à risques	Effets possibles sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention ou de protection	Références ou commentaires
4	Allergies, irritants, épines ▪ Pollen ▪ Herbe à puce, ortie ▪ Épines	▪ Congestion nasale ▪ Maux de tête, fièvre ▪ Cloques, dermatites ▪ Éraflures, plaies	▪ Méthode de travail appropriée ▪ Port de gants, de manches longues et de pantalons longs, selon le travail à réaliser et le milieu d'intervention ▪ Prise d'un antihistaminique ou d'une autre médication requise	
5	Chute lorsqu'on grimpe aux arbres	▪ Fracture ▪ Blessures multiples ▪ Décès	▪ Emploi de méthodes de travail évitant de devoir grimper aux arbres ▪ Utilisation d'une protection collective ▪ Utilisation d'un harnais de sécurité pour le travail en hauteur ▪ Formation sur la méthode appropriée	▪ RSST : nécessité de se protéger lorsqu'on est à plus de 3 m de haut (articles 322, 346 et 347) ▪ CSA-ACNOR, <i>Systèmes de protection contre les chutes : notions pratiques essentielles</i>, MO-025025 au centre de documentation de la CSST
6	Contact avec des pesticides, des herbicides, etc.	▪ Dermatite de contact ▪ Inhibiteur de cholinestérase ▪ Problèmes de digestion et divers problèmes de santé	▪ Évitement des zones où un épandage a lieu et où des pesticides ont été répandus ▪ Port d'un masque approprié au produit chimique employé ▪ Port de vêtements appropriés	
7	Ingestion de plantes et de mycètes ▪ Ingestion de champignons vénéneux	▪ Problèmes de digestion ▪ Décès	▪ Connaissance des plantes et des mycètes non comestibles ▪ Non-ingestion de plantes et de champignons non comestibles	

Tableau 4 – Risques et moyens de prévention liés à la faune

	Dangers ou situations à risques	Effets possibles sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention ou de protection	Références ou commentaires
8	Piqûres d'insectes	▪ Enflure, douleur ▪ Allergie aux piqûres de guêpe ▪ Maladie de Lyme ▪ Virus du Nil	▪ Application d'un chasse-moustiques contenant du DEET ▪ Port du casque, d'un moustiquaire, de vêtements adéquats (gants, manches longues et pantalons longs) aux couleurs appropriées (kaki, couleurs pâles, le bleu marine étant à éviter), selon le travail à réaliser et le milieu d'intervention ▪ Utilisation de savons non parfumés ▪ EpiPen en cas d'allergie	▪ Pour plus ample information sur le DEET (et les autres produits chimiques ou toxiques), communiquer avec le Service du répertoire toxicologique de la CSST Téléphone : (514) 906-3080 Sans frais : 1 888 330-6374 Télécopieur : (514) 906-3081 Courriel : reptox@csst.qc.ca Site Internet : www.reptox.csst.qc.ca
9	Morsures, coups de patte, de griffe, de sabot ou de bec	▪ Contusion, plaies ▪ Fracture ▪ Blessures multiples ▪ Maladies variées (voir le point suivant) ▪ Décès	▪ Formation sur la méthode appropriée ▪ Utilisation de l'équipement de contention et de protection ▪ Utilisation de bonbonnes de poivre de Cayenne (« Bear Guard ») ▪ Port de gants ▪ Vaccination appropriée	▪ Le poivre de Cayenne est un irritant pour les yeux et la peau. On doit faire attention au vent lors de l'utilisation de bonbonnes de poivre de Cayenne.

	Dangers ou situations à risques	Effets possibles sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention ou de protection	Références ou commentaires
10	Maladies contagieuses, infectieuses et parasitaires ▪ Contact avec des carcasses d'animaux morts ▪ Contact avec des liquides biologiques tels que le sang ▪ Séquelles de morsures ▪ Contact avec des excréments	▪ Rage (renard, chat sauvage, mouffette, etc.) ▪ Tularémie (lièvre, castor, etc.) ▪ Virus du Nil ▪ Maladie de Lyme ▪ Hantavirus ▪ Salmonellose ▪ Autres maladies des animaux ▪ Divers problèmes de santé	▪ Méthode appropriée lors de la récupération de carcasses d'animaux morts pour éviter tout contact avec la peau ▪ Port de gants de latex ou de caoutchouc ▪ Port d'un masque approprié ▪ Méthode appropriée lors de la contention et de la manipulation d'animaux ▪ Méthode appropriée et port de gants lors de la manipulation d'excréments ▪ Vaccination appropriée ▪ Formation continue sur les dangers potentiels et les moyens de prévention	▪ Retrait préventif de la travailleuse enceinte : LSST, article 40

Tableau 5 – Risques et moyens de prévention liés au travail en laboratoire

	Dangers ou situations à risques	Effets possibles sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention ou de protection	Références ou commentaires
11	Risques liés aux pathogènes : bactéries, champignons, virus, etc. ▪ Contact, inhalation, ingestion	▪ Infections bactériennes ▪ Dermatitis, démangeaisons ▪ Problèmes digestifs et divers problèmes de santé ▪ Décès	▪ Méthode de travail appropriée ▪ Travail sous la hotte ▪ Port de gants, d'un masque ou d'un autre équipement de protection individuelle requis	
12	Risques liés aux parasites ▪ Pucés, tiques, etc. ▪ Vers intestinaux, etc.	▪ Infections bactériennes ▪ Dermatitis, démangeaisons ▪ Problèmes digestifs et divers problèmes de santé	▪ Méthode de travail appropriée ▪ Port de gants, d'un masque ou d'un autre équipement de protection individuelle requis	

Tableau 6 – Risques et moyens de prévention liés aux diverses activités effectuées sur le terrain, à la préparation, à l'utilisation et à l'entretien des produits, des outils et de l'équipement ainsi qu'aux déplacements et à la conduite de véhicules

	Dangers ou situations à risques	Effets possibles sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention ou de protection	Références ou commentaires
13	Efforts physiques, manutention - Travail debout et postures contraignantes : penché, en torsion ou accroupi - Environnement froid et humide - Travail répétitif en laboratoire	- Fatigue - Maux de dos - Troubles musculo-squelettiques, surtout aux membres supérieurs - Contusion	- Utilisation d'un équipement d'aide à la manutention - Sac à dos - Méthode de travail appropriée - Variation dans la posture - Périodes de repos régulières	Guides sur la manutention
14	Préparation, utilisation, entretien et bricolage d'outils et d'équipement - Utilisation d'outils coupants : couteaux, pics, haches, scies, pelles, etc. - Utilisation d'outils à mauvais escient (ex. : tournevis à tout faire) - Utilisation de broche, de clous, etc. - Construction - Risques dus aux machines, à l'équipement, aux procédés, aux outils et aux sources d'énergie - Risques mécaniques (collision ou coincement avec des éléments fixes ou mobiles) - Risques électriques (ex. : lors de l'électropêche ou de la pêche électrique) - Utilisation d'une scie à chaîne ou d'une débroussailleuse - Outils défectueux	- Coupure - Contusion - Lésions aux mains - Troubles musculo-squelettiques - Maux de dos - Éraflure ou coupure - Fracture - Électrisation - Électrocution - Blessures variées	- Réalisation des interventions par des personnes compétentes - Inspection et entretien préventif des outils et de l'équipement - Formation et information sur l'opération et l'entretien sécuritaire des machines et de l'équipement - Disponibilité des outils à proximité du poste de travail - Élaboration et application de méthodes de travail sécuritaires - Mise à la terre de l'équipement et des machines - Port d'un équipement de protection individuelle : jambières, casque, pantalons, protecteurs auditifs	- Manuels d'utilisation et d'entretien de l'équipement et des machines - Normes de sécurité des appareils électriques - Code de l'électricité du Québec

	Dangers ou situations à risques	Effets possibles sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention ou de protection	Références ou commentaires
15	Utilisation de produits chimiques ▪ Matières toxiques, corrosives, dangereusement réactives, inflammables ou combustibles ▪ Éclaboussure dans les yeux ▪ Inhalation, ingestion ▪ Déversement d'acides	▪ Irritation, intoxication ▪ Ingestion ▪ Blessures oculaires ▪ Dermatitis ▪ Allergies cutanées ▪ Absorption par la peau ▪ Brûlure ▪ Blessures variées ▪ Problèmes respiratoires	▪ Procédés et méthodes de travail sécuritaires ▪ SIMDUT⁶ ▪ Règles d'entreposage et de manutention des produits ▪ Ventilation ▪ Interdiction de fumer ou de manger ▪ Plan d'évacuation ▪ Surveillance environnementale ▪ Douches oculaires et douches de secours ▪ Port d'un équipement de protection individuelle ▪ Disponibilité de produits neutralisant les acides	▪ Règlement sur les produits contrôlés (fédéral) (SIMDUT) ▪ Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés (provincial) (SIMDUT) ▪ Fiches signalétiques des produits chimiques utilisés au travail ▪ Pour plus ample information, communiquer avec le Service du répertoire toxicologique de la CSST Téléphone : (514) 906-3080 Sans frais : 1 888 330-6374 Télécopieur : (514) 906-3081 Courriel : reptox@csst.qc.ca Site Internet : www.reptox.csst.qc.ca
16	Utilisation d'armes à feu et de matériel de contention	▪ Blessures variées ▪ Choc post-traumatique ▪ Décès	▪ Permis d'utilisation des armes à feu et formation à cet égard ▪ Procédures claires et connues pour les divers cas d'urgence ▪ Formation en ce qui concerne les procédures d'urgence et le secourisme	▪ Législation sur les armes à feu ▪ Enregistrement obligatoire des armes à feu ▪ Certification fédérale et provinciale : permis de chasse
17	Conduite et entretien de véhicules terrestres ▪ Camion, véhicule tout-terrain, motoneige ▪ Comme passager ou conducteur	▪ Blessures variées ▪ Stress ▪ Accidents de gravité variable pouvant aller jusqu'au décès	▪ Véhicule en bon état ▪ Port de la ceinture de sécurité ▪ Conduite préventive	▪ Code de la route et autres réglementations concernant la conduite automobile ▪ Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

⁶ SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

	Dangers ou situations à risques	Effets possibles sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention ou de protection	Références ou commentaires
18	Déplacement en embarcation Conduite et entretien de véhicules aquatiques Bateau hors-bord, canot, kayak, etc.	- Mal de mer - Blessures variées - Accidents de gravité variable - Noyade	- Maîtrise de la conduite sur l'eau - Formation adéquate - Véhicule en bon état - Navigation préventive - Port du gilet de sauvetage et de vêtements appropriés	- Certification pour les embarcations à moteur - Réglementation concernant la navigation - Législation fédérale - Fédération québécoise du canot et du kayak (certification pour le canot-kayak)
19	Déplacement en véhicule aérien Avion, hélicoptère	- Mal de l'air - Blessures variées, souvent graves, pouvant aller jusqu'au décès	Formation de survie en forêt	
20	Bruit	- Inconfort - Fatigue - Maux de tête - Perte auditive - Stress	- Divers contrôles techniques et administratifs au regard de l'exposition au bruit - Surveillance environnementale - Port de protecteurs auditifs lorsque le niveau sonore ambiant le requiert	RSST : section XV, articles 130 à 141 et annexe VII, qui portent sur le bruit
21	Plongée sous-marine	- Mal des caissons - Intoxication - Noyade	- Formation certifiée - Méthode de plongée sécuritaire - Plongée en tandem	Certification par les fédérations reconnues

Tableau 7 – Risques et moyens de prévention liés au travail à un poste informatique et aux exigences visuelles

	Dangers ou situations à risques	Effets possibles sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention ou de protection	Références ou commentaires
22	Travail de bureau en position assise devant un poste informatique, avec un téléphone et des papiers ▪ Travail au clavier (avec ou sans maîtrise du doigté) ▪ Lecture de documents papier et saisie de données ▪ Réflexion dans l'écran de visualisation ▪ Éblouissement dû à la présence d'une source lumineuse quelconque (fenêtre, luminaire) ▪ Posture assise maintenue longtemps ▪ Téléphone coincé entre le cou et l'épaule ▪ Utilisation du portable	▪ Troubles musculo-squelettiques aux membres supérieurs ▪ Mal de dos, surtout au cou et à l'épaule ▪ Fatigue visuelle ▪ Coupure (avec le papier)	▪ Aménagement approprié du poste informatique ▪ Équipement ajustable (chaise, table, écran, clavier, appui-pieds) ▪ Variation dans la posture ▪ Pauses régulières permettant de reposer ses yeux, son dos et ses membres supérieurs ▪ Éclairage approprié pour le travail avec écran et papier ▪ Écran antireflet ▪ Aménagement adéquat lors de l'utilisation du portable ▪ Prise de conscience au regard de l'importance d'adopter une posture appropriée lors de l'utilisation du portable	▪ <i>Aide-mémoire pour bien régler et bien aménager un poste de travail informatisé</i>, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre et CSST, 2000 : http://www.csst.qc.ca/pdf/200-614.pdf
23	Exigences visuelles ▪ Utilisation du microscope, de loupes binoculaires, de stéréoscopes, etc. ▪ Utilisation de jumelles ▪ Ambiance lumineuse ▪ Postures contraignantes imposées par l'utilisation des appareils ▪ Utilisation du portable dans un environnement très éclairé (ex. : dehors au soleil, dans un véhicule)	▪ Fatigue visuelle ▪ Maux de tête ▪ Troubles musculo-squelettiques	▪ Mise au point des différents appareils oculaires ▪ Éclairage approprié ▪ Repos visuel fréquent lors de l'utilisation du microscope ou d'autres appareils ▪ Examen régulier de la vue et port de lentilles adaptées, si requis ▪ Emploi de jumelles légères ▪ Utilisation du portable à l'ombre et éclairage adéquat (endroits trop éclairés à éviter)	

Tableau 8 – Risques et moyens de prévention liés aux exigences cognitives, sociales, décisionnelles et temporelles

	Dangers ou situations à risques	Effets possibles sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention ou de protection	Références ou commentaires
24	Exigences cognitives ▪ Connaissances sur la faune, la flore et le milieu ▪ Connaissance des lois, de la réglementation et de l'éthique ▪ Connaissance des méthodes de travail ▪ Utilisation de différents logiciels ▪ Mise à jour de ses connaissances ▪ Rédaction en français et en anglais	▪ Fatigue ▪ Stress ▪ Sentiment d'incompétence ▪ Épuisement professionnel ▪ Divers problèmes somatiques	▪ Connaissance du contexte juridique, des méthodes de travail et des outils informatiques ▪ Temps de travail consacré à la formation et à la mise à jour en ce qui concerne le milieu naturel ▪ Temps de travail consacré à la formation et à la mise à jour dans le domaine informatique ▪ Bonne collaboration entre collègues	Les relations interpersonnelles, tout comme les contraintes de temps, les exigences cognitives et les situations d'urgence, imposent la prise de décisions. En fait, les techniciennes et techniciens en recherche appliquée en milieu naturel de même que les techniciennes et techniciens en aménagement cynégétique et halieutique prennent des milliers de décisions chaque jour. Cette prise de décisions, les hésitations qui en découlent et les conséquences possibles sont stressantes pour les techniciennes et techniciens. Ainsi, tout ce qui facilite la prise de décisions contribue à réduire le stress tout en améliorant l'efficacité et la qualité du service.
25	Relations interpersonnelles et sociales ▪ Relations avec ses patrons et ses collègues ▪ Relations avec les différentes clientèles ▪ Solitude ▪ Absence de relations en région éloignée ▪ Clientèles récalcitrantes ▪ Violence verbale et physique	▪ Fatigue ▪ Stress ▪ Sentiment d'incompétence ▪ Sentiment de ne pas être respecté ▪ Épuisement professionnel ▪ Troubles musculo-squelettiques ▪ Divers problèmes somatiques ▪ Difficultés familiales, relationnelles et sociales ▪ Blessures variées	▪ Connaissance des principes et des techniques de communication interpersonnelle ▪ Soutien entre collègues ▪ Soutien et reconnaissance de la part des supérieurs hiérarchiques ▪ Capacité à exprimer adéquatement ses propres limites et à les faire respecter ▪ Intervention d'un médiateur, si requis, avant l'aggravation d'un conflit	

	Dangers ou situations à risques	Effets possibles sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention ou de protection	Références ou commentaires
26	Exigences décisionnelles et créativité - Prise de décisions, initiative, débrouillardise, capacité d'innovation - Autonomie dans le travail - Travail en équipe - Travail solitaire - Responsabilité de groupes (touristes, clients, etc.) - Risque d'accidents pour la clientèle	- Fatigue - Stress - Choc post-traumatique	- Définition claire et connaissance du degré d'autonomie attendu - Reconnaissance de la part des supérieurs hiérarchiques et des collègues - Formation et information - Bonne connaissance et respect de soi-même	- RSST : article 322, qui se lit comme suit : « Lorsqu'un travailleur exécute seul un travail dans un lieu isolé où il lui est impossible de demander de l'assistance, une méthode de surveillance efficace, intermittente ou continue, doit être mise en application. » - Note : la débrouillardise ne doit pas devenir synonyme de « manque de prévention ». - Voir également le commentaire à la page précédente.
27	Exigences temporelles - Échéanciers à respecter - Horaires de travail atypiques (soir, nuit, plus de huit heures par jour, etc.) - Travail saisonnier - Revenu précaire ou faible revenu	- Stress - Blessures variées à la suite d'un accident imputable à la fatigue au volant Pour les horaires atypiques : - Fatigue chronique - Troubles du sommeil - Dérèglement de diverses fonctions : digestion, élimination, activité hormonale, etc. - Difficultés familiales, relationnelles et sociales	- Bonne connaissance du travail à faire et des méthodes de travail - Organisation et planification du travail à l'échelle de l'établissement et sur le plan personnel - Limitation des heures supplémentaires - Aménagement de l'horaire en fonction des contraintes personnelles et familiales autant que des exigences professionnelles	

Tableau 9 – Association des situations à risques et des tâches de la technicienne ou du technicien en recherche appliquée en milieu naturel

Situations à risques	Tâches											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Participer à la planification des travaux	Caractériser les ressources biotiques et abiotiques d'un milieu	Évaluer l'impact des activités humaines sur un milieu naturel	Conduire des travaux expérimentaux sur le terrain	Collaborer à l'élaboration des plans d'action	Assurer la mise en œuvre des plans d'action	Effectuer des travaux de recherche en laboratoire	Communiquer des informations scientifiques	Assurer l'opération sécuritaire et l'entretien d'équipements divers	Établir des relations professionnelles de qualité	Intervenir dans le cadre des aspects réglementaires, légaux et éthiques	Utiliser les technologies numériques et informatiques
1. Risques liés au terrain	0	++	++	++	0	+	0	+	++	0	+	+
2. Risques liés à la météo	0	++	++	++	0	+	0	+	++	0	0	+
3. Milieux aquatiques humides	0	++	++	++	0	+	0	+	++	0	+	+
4. Allergies, irritants, pollens	0	++	++	++	0	+	+	+	+	0	0	0
5. Chute (arbres)	0	++	++	++	0	+	0	0	0	0	0	0
6. Contact avec pesticides, etc.	0	++	+	+	0	+	+	0	0	0	0	0
7. Ingestion de plantes, mycètes	0	+	+	+	0	+	+	+	0	0	0	0
8. Piqûres d'insectes	0	++	++	++	0	+	+	+	+	0	0	0
9. Morsures, griffes, becs	0	+	+	+	0	+	+	+	0	0	0	0
10. Maladies contagieuses, etc.	0	+	+	+	0	+	+	+	0	0	0	0
11. Pathogènes : bactéries, etc.	0	+	+	+	0	+	+	+	0	0	0	0
12. Parasites : puces, vers, etc.	0	++	++	++	0	+	+	+	+	0	0	0
13. Efforts physiques, etc.	0	++	+	+	0	+	+	0	++	0	+	0

Situations à risques	Tâches											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Participer à la planification des travaux	Caractériser les ressources biotiques et abiotiques d'un milieu	Évaluer l'impact des activités humaines sur un milieu naturel	Conduire des travaux expérimentaux sur le terrain	Collaborer à l'élaboration des plans d'action	Assurer la mise en œuvre des plans d'action	Effectuer des travaux de recherche en laboratoire	Communiquer des informations scientifiques	Assurer l'opération sécuritaire et l'entretien d'équipements divers	Établir des relations professionnelles de qualité	Intervenir dans le cadre des aspects réglementaires, légaux et éthiques	Utiliser les technologies numériques et informatiques
14. Outils et équipement	0	++	+	+	0	+	++	+	++	0	0	+
15. Produits chimiques	0	+	+	+	0	+	++	0	+	0	+	0
16. Armes à feu, contention	0	+	+	+	0	+	+	0	+	0	+	0
17. Véhicules terrestres	0	++	+	+	0	+	0	+	++	0	+	0
18. Embarcations	0	++	+	+	0	+	0	+	++	0	+	+
19. Véhicules aériens	0	+	+	+	0	+	0	0	+	0	0	+
20. Bruit	0	+	+	+	0	+	0	0	++	0	0	0
21. Plongée sous-marine	0	+	+	+	0	+	0	+	+	0	+	+
22. Poste informatique	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	++
23. Exigences visuelles	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0	++
24. Exigences cognitives	++	+	+	++	++	+	++	++	+	+	0	++
25. Relations interpersonnelles	++	+	++	++	++	+	+	++	0	++	++	0
26. Décisions et créativité	++	+	+	++	++	+	++	++	+	+	+	++
27. Exigences temporelles	++	+	+	++	++	+	++	++	+	+	+	+

Légende :

- 0 Le risque est nul.
- +
- ++ Le risque est faible.
- ++ Le risque est élevé.

Tableau 10 – Association des situations à risques et des tâches de la technicienne ou du technicien en aménagement cynégétique et halieutique

Situations à risques	Tâches									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Effectuer des activités de conservation et de protection	Effectuer des activités de restauration	Effectuer des activités de mise en valeur	Effectuer des activités d'exploitation	Rechercher et diffuser de l'information	Effectuer des activités relatives aux infrastructures de service	Entretien du matériel et de l'équipement	Concevoir, adapter et fabriquer du matériel et de l'équipement	Effectuer des activités de recherche	Effectuer des activités de gestion
1. Risques liés au terrain	++	+	++	++	+	++	++	+	++	0
2. Risques liés à la météo	++	+	++	++	+	++	++	+	++	0
3. Milieux aquatiques humides	++	+	++	++	+	++	++	+	++	0
4. Allergies, irritants, pollens	++	+	++	++	+	++	++	+	++	0
5. Chute (arbres)	++	+	++	++	0	+	++	+	++	0
6. Contact avec pesticides, etc.	++	+	++	+	0	0	+	+	++	0
7. Ingestion de plantes, mycètes	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0
8. Piqûres d'insectes	++	++	++	++	+	++	++	+	++	0
9. Morsures, griffes, becs	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0
10. Maladies contagieuses, etc.	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0
11. Pathogènes : bactéries, etc.	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0
12. Parasites : puces, vers, etc.	++	++	++	++	+	+	+	+	++	0
13. Efforts physiques, etc.	++	+	++	++	0	++	++	+	++	0
14. Outils et équipement	++	+	++	++	+	++	++	+	++	0

Situations à risques	Tâches									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Effectuer des activités de conservation et de protection	Effectuer des activités de restauration	Effectuer des activités de mise en valeur	Effectuer des activités d'exploitation	Rechercher et diffuser de l'information	Effectuer des activités relatives aux infrastructures de service	Entretien du matériel et de l'équipement	Concevoir, adapter et fabriquer du matériel et de l'équipement	Effectuer des activités de recherche	Effectuer des activités de gestion
15. Produits chimiques	+	+	+	+	0	+	+	+	+	0
16. Armes à feu, contention	++	+	++	++	0	0	++	+	+	0
17. Véhicules terrestres	++	+	++	++	+	++	++	+	+	0
18. Embarcations	++	++	++	++	+	++	++	+	+	0
19. Véhicules aériens	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0
20. Bruit	+	+	+	+	0	+	+	+	+	0
21. Plongée sous-marine	++	+	+	+	0	0	0	0	+	0
22. Poste informatique	+	+	+	+	+	+	+	+	+	++
23. Exigences visuelles	++	+	+	+	+	+	+	+	+	+
24. Exigences cognitives	+	+	+	+	++	+	+	++	++	++
25. Relations interpersonnelles	++	+	+	+	++	++	+	+	++	++
26. Décisions et créativité	+	++	++	++	++	++	+	++	++	++
27. Exigences temporelles	+	+	+	+	++	++	+	+	++	++

Légende :

- 0 Le risque est nul.
- +
- ++ Le risque est faible.
- ++ Le risque est élevé.



*Éducation,
Loisir et Sport*

Québec



17-0953-06